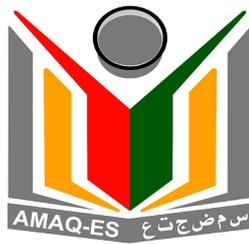




RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur - Fraternité - Justice

**Ministère de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique**



**Autorité Mauritanienne d'Assurance
Qualité de l'Enseignement Supérieur**

AMAQ-ES

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2024
de l'Autorité Mauritanienne d'Assurance
Qualité de l'Enseignement Supérieur

Janvier 2025

Table de Matières

Introduction :	2
Chapitre 1 : Opérationnalisation de l'AMAQES.....	5
Chapitre 2 : Activités réalisées par l'AMAQES en 2024.....	7
Chapitre 3 : Rapport élaboré par l'AMAQES sur les EES privés.....	29
Chapitre 4 : Visite de l'ANEAQ en Mauritanie	46
Chapitre 5 : Participation de la Mauritanie à la conférence de Lisbonne	63
Activités programmées en perspectives pour 2025.....	65
ANNEXES ;.....	66

Le présent Rapport Annuel d'Activités de l'Autorité Mauritanienne d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur (AMAQ-ES), fait un bref état des lieux de l'enseignement supérieur et retrace les activités menées par l'AMAQ-ES en 2024.

INTRODUCTION

Ces dernières années, la Mauritanie s'est engagée dans une politique de développement et de promotion de la Qualité dans l'enseignement supérieur, conformément aux orientations du Programme National de Développement du Secteur de l'Education et de la vision stratégique de l'Enseignement Supérieur à l'horizon 2030 qui fait de l'assurance qualité de l'enseignement et de la recherche une de ses priorités.

Si la Stratégie nationale de l'Enseignement supérieur, à l'horizon 2030, énumère également ces problèmes et propose des solutions idoines, c'est véritablement à l'AMAQ-ES qu'il appartient, par le biais des évaluations internes, puis externes, de poser les diagnostics appropriés, adaptés aux établissements visités.

Pour répondre aux nombreux défis énumérés depuis 2010 (PNDSE II, couvrant la période 2011-2020), puis réactualisés par le Programme National de Développement du Secteur de l'Education, PNDSE III (2023-2030), l'Etat mauritanien a créé l'Autorité Mauritanienne d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur (AMAQ-ES) suivant le décret 2021-031 du 04 mars 2021 en application de la loi N° 028-2016 du 29 juillet 2016, modifiant certaines dispositions de la loi N°2010-043 du 21 juillet 2010 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche scientifique.

L'article 8 (modifié) de ladite loi stipule que « le système d'enseignement supérieur et de la recherche scientifique est soumis, dans sa globalité, à une évaluation régulière portant sur son efficacité interne et externe et touchant tous les aspects administratifs, pédagogiques, scientifiques, de recherche et de gouvernance. Cette évaluation est menée, par une structure autonome, sous l'égide du Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (CNESRS) ».

Celle-ci était chargée de relever les défis et résoudre les problèmes posés, ainsi que les graves dysfonctionnements des deux systèmes (éducatif et enseignement supérieur).

A cet égard, l'AMAQ-ES s'est lancée depuis mars 2021 dans une démarche visant une mise en œuvre sûre et efficace de la politique du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique focalisée sur l'Assurance Qualité comme dispositif de développement des Etablissements de l'Enseignement Supérieur publics et privés en Mauritanie.

Chapitre 1 :

Processus d'opérationnalisation de l'AMAQES

Ce processus d'opérationnalisation s'est caractérisé par les actions suivantes entamées par l'AMAQES depuis sa création le 4 mars 2021 :

- Changement du statut de l'AMAQ-ES qui devient une structure autonome conformément à la loi N° 028-2016 et en particulier aux modifications apportées à certaines dispositions de ses textes d'application notamment le Décret 2021-031 du 04 mars 2021 ;
- Mise en place :
 - Du Conseil d'Administration ;
 - Du Conseil Scientifique ;
 - Du Comité de Gestion ;
 - Des Textes juridiques et réglementaires : Décret, règlements intérieurs ;
 - De l'Organigramme de l'Autorité.
- Mise en place du site web de l'autorité le 26/07/2021 – www.amaques.mr
- Elaboration des fiches de postes de l'organigramme ;
- Mise en place d'un référentiel d'évaluation des formations ;
- Mise en place d'un référentiel institutionnel ;
- Mise en place d'un guide d'autoévaluation des offres de formation ;
- Elaboration du plan d'Orientation Stratégique ;
- Organisation d'ateliers de sensibilisation et de formation en assurance qualité au profit des chefs d'établissement d'enseignement supérieur et des responsables des CIAQ.
- Visites d'accompagnement et de suivi des universités ainsi que les établissements de l'enseignement supérieur publics et privés.
- Evaluations de plusieurs offres de formation dans la plupart des établissements de l'enseignement supérieur public et privé.

• Ouverture à l'International :

- L'AMAQES a signé plusieurs accords de partenariat avec les agences similaires au niveau régional ainsi qu'au niveau international. Elle est aussi devenue membre de plusieurs réseaux d'agences d'assurances qualité de l'enseignement supérieur.
-

C'est ainsi que des accords de partenariat ont été signés avec les agences suivantes :

- Accord de partenariat avec l'ANAQ-SUP du Sénégal
 - Accord de partenariat avec l'ANEAQ du Maroc
 - Accord de partenariat avec l'ANAQ-GN de Guinée
 - Accord de partenariat avec l'AMAQ du Mali
 - Accord de partenariat avec l'A3ES du Portugal
 - Accord de partenariat avec l'agence turque THCQA
 - Accord de partenariat avec l'ATEA de Tunisie
 - Accord de partenariat avec la CNES du Burundi
 - Accord de partenariat avec l'ANAQ-SUP du Niger
-

Aussi l'AMAQES est membre des réseaux d'agence d'assurance qualité suivants :

- ANQAHE : (Réseau Arabe des agences nationales d'assurance qualité de l'enseignement supérieur) dont l'AMAQES est aussi membre du CA.
 - Le RAFANAQ (Réseau Africain Francophone des Agences d'Assurance Qualité)
 - ENQA (réseau européen des agences d'assurance qualité) dont l'AMAQES est membre affiliée.
 - INQAHE (Réseau International des Agences d'Assurance Qualité de l'Enseignement supérieur).
-

Chapitre 2

Activités réalisées par l'AMAQ-ES en 2024

Dans le cadre de ses missions, l'Autorité Mauritanienne d'Assurance Qualité a mené en 2024, plusieurs activités et initiatives visant la réalisation des objectifs des missions qui lui sont assignées.

1- Le Conseil d'Administration :

L'AMAQ-ES a organisé durant l'année 2024 deux (02) réunions ordinaires du Conseil d'Administration :

a. La première réunion ordinaire en date du 02 février 2024 qui a passé en revue les points suivants :

1. Présentation du Directeur de l'AMAQ-ES.
 2. Approbation de l'exécution du budget de l'AMAQ-ES pour l'exercice 2023.
 3. Validation du Rapport du Commissaire aux comptes.
 4. Adoption du projet de budget de l'AMAQ-ES pour l'exercice 2024 ;
 5. Questions diverses.
-

b. La deuxième réunion du conseil en date du 28 août 2024 qui a passé en revue les points suivants :

1. Présentation du directeur de l'AMAQ-ES ;
 2. Prise de contact avec les nouveaux membres du CA
 3. Désignation du Comité de Gestion ;
 4. Questions diverses.
-

2- Le Conseil Scientifique :

L'AMAQ-ES a organisé durant l'année 2024 trois (03) sessions ordinaires et une session extraordinaire du Conseil Scientifique :

a. La tenue de la première session ordinaire du conseil scientifique de l'AMAQ-ES a eu lieu du 19 au 22 mars 2024 dont l'ordre du jour était le suivant :

1. Présentation du directeur de l'AMAQ-ES ;
 2. Etude des dossiers d'habilitation et d'accréditation de certaines offres de formation des EES publics et privés ;
 3. Validation du projet du référentiel national d'évaluation institutionnelle et sa transmission aux EES en préparation de l'atelier de partage avec les parties prenantes.
-

b. La tenue de la deuxième session ordinaire du conseil scientifique de l'AMAQ-ES du 13 juillet 2024 qui avait pour ordre du jour les points ci-après :

1. Présentation du directeur de l'AMAQ-ES ;
 2. Etude des dossiers d'habilitation et d'accréditation de certaines offres de formation des EES publics et privés ;
 3. Questions diverses.
-

c. La troisième session ordinaire du conseil scientifique de l'AMAQ-ES s'est tenue du 18 octobre au 08 novembre 2024 et a passé en revue l'ordre du jour ci-dessus :

1. Présentation du directeur de l'AMAQ-ES des activités de l'autorité ;
 2. Etude des dossiers d'habilitation et d'accréditation de certaines EES publics et privés et des unités de recherche ;
 3. Etude des dossiers des experts candidats à l'insertion dans la base de données de l'AMAQES ;
 4. Questions diverses.
-

d. La session extraordinaire du conseil scientifique de l'AMAQ-ES s'est tenue du 11 au 18 novembre 2024 et a passé en revue l'ordre du jour ci-dessus :

1. Etude des dossiers d'habilitation et d'accréditation de certaines offres de formation EES publics et privés des unités de recherche et deux sociétés savantes;
 2. Validation des dossiers des experts candidats à l'insertion dans la base de données de l'AMAQES ;
 3. Questions diverses.
-

3- Activités relatives à la mise en œuvre du processus des évaluations de cinq (05) filières de formation dans cinq (05) EES.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses activités, l'AMAQ-ES a mise en place des comités de pilotage des auto-évaluations des filières dans les établissements suivants :

Etablissement	Filière	Date
Institut Supérieur Professionnel des Langues, de la Traduction et de l'Interprétation ISPLTI de Nouadhibou	Filière de Licence des langues	Du 6 au 10 mars 2024
Académie Militaire Inter Armes (AMIA) à Atar	Filière de Licence en Management Militaire	03 mai 2024
Institut Supérieur des Métiers des Mines (IS2M) de Zouerate	Filière de Licence en Maintenance Industrielle	06 mai 2024
Institut Supérieur de Comptabilité et d'Administration des Entreprises (ISCAE)	Filière de Licence en Statistiques Appliquées à l'Economie	02 décembre 2024
Académie Navale	Filière Sciences Halieutiques et Industries de pêche de l'ISSM	06 mai 2024

4- Visites menées par l'AMAQ-ES aux établissements d'enseignement supérieur

Pour consolider sa communication, et sa coopération avec les établissements d'enseignement supérieur publics et privés, l'AMAQ-ES a organisé deux visites d'échanges et de sensibilisation sur les processus d'assurance qualité de l'enseignement supérieur et pour la mise en place de Cellules Internes d'Assurance Qualité (CIAQ).

Établissement visités	Objectif	Date
Académie Navale à Nouadhibou	Mise place de la Cellule Interne d'Assurance Qualité (CIAQ) en application de l'arrêté n° 475/MESRSIC du 02 octobre 2020	13 au 17 février 2024
Institut Supérieur Mauritanien du Bâtiment et des Travaux Publics	Prise de contact avec les responsables, visite des lieux et la présentation des missions et	19 au 21 novembre 2024

et de l'Urbanisme (ISM-BTPU) d'Aleg	attributions de l'AMAQES en préparation d'une visite prochaine d'évaluation.	
--	--	--

5- Ateliers de partage et de sensibilisation

Dans le cadre de son plan d'action 2024, l'AMAQES a organisé les ateliers de sensibilisation, de formation et de partage suivants :

Activités	Thèmes	Date
Atelier d'échanges organisé en collaboration avec l'Agence nationale d'évaluation et d'assurance qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique au Maroc (ANEAQ).	Evaluation institutionnelle et bonnes pratiques d'assurance qualité de l'enseignement supérieur	11 novembre 2024
Atelier sur les nouveaux développements dans l'enseignement supérieur et la recherche scientifique	L'évaluation externe des établissements et des offres de formations	15 novembre 2024
Atelier de formation en assurance qualité des évaluations des établissements d'enseignement supérieur	Ethiques et Déontologie des Evaluations Institutionnelles	16 au 17 décembre 2024

6- Colloques et Coopération

Dans le souci de tisser des liens de partenariat et de coopération avec les instances et agences similaires arabes, africaines et européennes spécialisées dans l'assurance qualité de l'enseignement supérieur et la recherche scientifique, et étant consciente de l'importance de son ouverture sur les agences et autorités à l'échelle régionale et internationale, l'AMAQ-ES a également intensifié sa participation dans un ensemble d'évènements en plus d'autres activités et visites cités ci-dessous en ordre chronologique décroissant :

Participation du Directeur de l'AMAQES aux travaux de la conférence sur la qualité et l'accréditation institutionnelle et des programmes

Le Directeur de l'AMAQES Dr Mohamed Lemine Haless a pris part aux travaux de la conférence sur la qualité et l'accréditation institutionnelle et des programmes qui s'est tenue du 09 au 11 janvier 2024 à Dubai aux Emirats Arabes Unis organisée par l'institution Future Vision for Conferences.

La conférence regroupait des responsables d'agences d'assurance qualité, des présidents d'universités et des experts travaillant dans le domaine de l'assurance qualité qui ont débattu et échangé au cours des trois jours de la conférence sur des thèmes relatifs à l'assurance qualité et l'évaluation de l'enseignement supérieur dans le monde arabe notamment les bonnes pratiques, les meilleurs moyens et outils d'évaluation en usage selon les standards internationaux.

Le Directeur de l'AMAQES a présenté son institution et les différentes activités réalisées par celle-ci depuis sa création.

Il est à noter que l'AMAQES est membre à part entière du réseau arabe des agences d'assurance qualité depuis 2022 ainsi qu'elle est membre de son conseil d'administration.

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique préside la première session ordinaire du Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Son Excellence Monsieur Niang Mamoudou, a présidé le lundi 15 janvier 2024, dans les locaux du Ministère, la première session ordinaire du Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche scientifique de l'année 2024.

Dans son mot d'ouverture de la session, le Ministre a félicité les nouveaux membres du Conseil et déclaré que la réunion intervient dans un contexte spécial, caractérisé par une accélération du

développement du secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, qui occupe une place importante dans le programme de Son Excellence le Président de la République, M. Mohamed Ould Cheikh Al-Ghazouani, en tant pilier du développement du pays. Le gouvernement du Premier Ministre, M. Mohamed Ould Bilal, s'emploie à la mise en œuvre des orientations présidentielles à cet égard. Son Excellence le Ministre a évoqué les missions du CNESRS, notant que les dossiers présentés à la session concernent les avancements des professeurs, l'habilitation et l'accréditation des filières, des établissements, les diplômes de masters et de doctorat et les unités de recherche. Le Ministre a remercié l'AMAQ-ES pour la préparation de la session du Conseil, à travers l'étude et l'analyse des dossiers.

Une délégation de l'AMAQES se rend en mission au Maroc du 21 au 27 Janvier 2024

Dans le cadre du partenariat entre l'Autorité Mauritanienne pour l'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur (AMAQ-ES) et l'Agence Marocaine d'Evaluation et d'Assurance Qualité (ANEAQ), une délégation de l'AMAQES s'est rendue à Rabat au Maroc pour y effectuer une visite de travail du 21 au 27 janvier 2024. La délégation était présidée par le Directeur M. Mohamed Lemine HALESS accompagné de deux chefs de service, respectivement M. Mohamed Lemine Sidi Mohamed, Chef de Service chargé des EES publics et M. Mohamed EL Moctar, Chef de Service chargé des EES privés.

La mission avait pour objectif le renforcement des capacités et l'échange d'expériences.

Participation de l'AMAQES à l'atelier de renforcement des capacités des points focaux nationaux du dialogue 5+5 organisé à Malte

Dans le cadre des engagements de notre pays au forum des pays du Dialogue 5+5 et sa composante pour la Recherche, l'Innovation et l'Enseignement Supérieur, le Directeur de l'AMAQES Dr Mohamed Lemine HALESS s'est rendu à Valetta, capitale de Malte, en sa qualité de membre du groupe d'experts mauritaniens de haut niveau pour participer à l'atelier de renforcement des capacités des points focaux nationaux en réponse aux appels à projets d'intérêt commun pour les pays du Dialogue 5+5 organisé à Malte les 08 et 09 février 2024 par le Programme PRIMA en partenariat avec le Conseil Maltais pour la Science et la Technologie.

L'atelier vise aussi à explorer via le réseautage, les opportunités de financement du programme PRIMA (Partenariat en Recherche et Innovation dans la région méditerranéenne) dont la Mauritanie envisage d'y adhérer.

La Mauritanie co-préside avec le Portugal la composante pour la Conférence Ministérielle des pays 5+5 du dialogue pour la Recherche, l'Innovation et l'Enseignement Supérieur pour la période 2022-2024.

Une délégation de l'AMAQES se rend en visite de travail à l'Académie Navale à Nouadhibou

Une délégation de l'Autorité Mauritanienne d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur (AMAQ-ES) s'est rendue en visite de travail à l'Académie Navale à Nouadhibou du 13 au 17 février 2024.

La délégation était composée de :

1. M. Mohamed Lemine HALESS, Directeur de l'AMAQ-ES ;
2. M. Mohamed Yahya DAH, Membre du Conseil Scientifique ;
3. M. ElHassen Ould AMAR BELOUL, Membre du Conseil d'Administration.

La mission avait pour objectif d'effectuer une visite de travail à l'Académie Navale et prendre part à la cérémonie de mise place de sa Cellule Interne d'Assurance Qualité (CIAQ) en application de l'arrêté n° 475/MESRSIC du 02 octobre 2020.

La visite s'est déroulée conformément au programme arrêté en concertation entre les responsables des deux institutions.

- Mercredi 14 février 2024 : 10h-12h : Réunion avec le Commandant de l'Académie et visite des installations de l'Académie Navale.

- Jeudi 15 février 2024 :10h-11h : Installation de la CIAQ de l'Académie Navale par le Commandant de l'Académie Navale et le Directeur de l'AMAQES en application de la note de service n°0001063/ACNAV/DE du 22 décembre 2023 nommant le président et les membres de la CIAQ.

- Présentation du directeur de l'AMAQES sur l'importance, les missions et les attributions de la CIAQ.

- 11h- 13h: Présentation de la maquette de l'ISSM par son directeur et visite de l'Institut Supérieur des Sciences de la Mer (ISSM)

- 14h-16h: Présentation de la maquette de l'ESO par son directeur et visite de l'Ecole Supérieure des Officiers (ESO)

Vendredi 16 février 2024:

10h : Réunion de synthèse avec le commandant de l'Académie navale.

Une mission de l'AMAQES effectue une visite de travail à l'Institut Supérieur professionnel des Langues, de la Traduction et de l'Interprétariat à Nouadhibou

Une mission de l'Autorité Mauritanienne d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur (AMAQES) a effectué une visite de travail à l'Institut Supérieur Professionnel des Langues, de la Traduction et de l'Interprétation à Nouadhibou du 06 au 10 mars 2024 pour la mise en place du comité de pilotage chargé de la rédaction du rapport de l'auto-évaluation de la filière de langues.

La mission était composée de MM :

- Mohamed Lemine Haless, Directeur de l'AMAQES ;
- M. Sidi Mohamed Abdallahi, Directeur Adjoint de l'Autorité
- Mohamed Mokhtar, Chef de service chargé des établissements privés d'enseignement supérieur
- Mohamed Lemine Sidi Mohamed, Chef de service chargé des établissements publics d'enseignement supérieur.

Au cours de ces réunions, des rencontres ont eu lieu avec le personnel administratif et pédagogique au cours desquelles ont été discutés le processus de désignation du comité de pilotage conformément aux textes de référence, l'application des critères de sa constitution, la définition de ses missions et les délais légaux de remise des rapports.

Après les délibérations des commissions compétentes, le comité de pilotage de l'auto-évaluation a été mis en place pour la filière des langues de l'Institut Supérieur Professionnel des Langues, de la Traduction et de l'Interprétation de Nouadhibou.

Au cours du dernier jour, la mission a visité toutes les installations de l'institut, y compris les bureaux, l'amphithéâtre, les dortoirs, le caféteria, etc.

Participation de l'AMAQES à la Conférence Internationale sur l'Assurance Qualité et l'Accréditation à Ankara en Turquie

Le Directeur de l'Autorité Mauritanienne d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur Dr Mohamed Lemine Haless a pris part aux travaux de la conférence internationale sur l'assurance qualité et l'accréditation qui s'est tenue du 25 au 26 avril 2024 à Ankara en Turquie organisée par l'agence turque d'Assurance qualité (THEQC) en partenariat avec l'Université Haci Bayram Veli d'Ankara avec la collaboration de l'Autorité Mauritanienne d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur (AMAQES) en tant que partenaire et membre du Conseil Scientifique préparatoire de la conférence.

La conférence regroupait des responsables d'agences d'assurance qualité de plusieurs pays de différents continents, des présidents d'universités et des experts travaillant dans le domaine de l'assurance qualité et l'accréditation qui ont débattu et échangé au cours des deux jours de la conférence sur des thèmes relatifs à l'assurance qualité, l'évaluation et l'accréditation dans l'enseignement supérieur conformément aux standards internationaux notamment les bonnes pratiques, les expériences réussies et les problèmes rencontrés dans l'implémentation de l'assurance qualité ainsi que les meilleurs moyens et outils d'évaluation et d'accréditation en usage.

Le Directeur de l'AMAQES a présenté son institution, les différentes activités réalisées par celle-ci depuis sa création ainsi que l'expérience mauritanienne dans le domaine de l'assurance qualité.

Il est à noter que l'AMAQES est signataire d'un accord de partenariat depuis septembre 2022 qui la lie à l'agence turque d'assurance qualité avec laquelle elle entretient de très bonnes relations d'échanges et de coopération.

Mise en place officielle du Comité de Pilotage de l'AMIA

Dans le cadre des activités prévues pour l'année 2024, une délégation de l'Autorité Mauritanienne d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur a effectué une visite de travail à l'Académie Militaire Inter Armes (AMIA) à Atar au cours de la période du 02 au 05 mai 2024 pour superviser la mise en place du comité de pilotage chargé de la rédaction du rapport de l'autoévaluation de la filière de licence en management militaire.

La délégation était composée de Messieurs :

- Mohamed Lemine Haless, Directeur de l'Autorité Mauritanienne d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur,
- Mohamed Lemine Sidi Mohamed, chef du service chargé des établissements d'enseignement supérieur publics,
- Mohamed Elmokhtar Abdellahi, chef du service chargé des établissements d'enseignement supérieur privés.

Au cours des séances de travail avec les instances administratives et académiques en présence du Commandant de l'AMIA Colonel Mohamed Lemine Abdelmoule, ainsi que le directeur des affaires académiques Dr. Ahmoud Ahmed Telmoud, directeur des affaires académiques, le Directeur de l'AMAQES a fait une présentation détaillée concernant le processus d'élaboration du rapport d'auto-évaluation basé sur le référentiel national pour l'évaluation des formations et le guide d'auto-évaluation.

Mise en place du comité de pilotage de l'auto-évaluation de l'IS2M de Zouérate

Le lundi 6 mai 2024, le Directeur de l'Autorité Mauritanienne de l'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur (AMAQES) Dr Mohamed Lemine Haless, ainsi que les membres de la délégation qui l'accompagne et en présence du Directeur de l'Institut Supérieur des Métiers des Mines (IS2M) M. Ahmed Salem Mohamed , ont supervisé dans les locaux de l'Institut à Zouérate, l'installation du comité de pilotage de l'auto-évaluation de la licence en maintenance industrielle.

La mission était composée de messieurs :

- Mohamed Lemine Haless, Directeur de l'Autorité Mauritanienne d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur,
- Mohamed Lemine Sid Mohamed, chef de service des établissements publics d'enseignement supérieur
- Mohamed Mokhtar Abdallahi, Chef de service des établissements privés d'enseignement supérieur,

Au cours de la rencontre avec le personnel pédagogique et administratif de l'institut, en présence de son directeur, M. Ahmed Salem Mohamed, et son adjoint, le commandant Cheikh Sidi Beida, le directeur de l'Autorité a donné des explications détaillées sur les missions du comité conformément aux textes de référence (Guide national d'évaluation des formations et le Guide d'auto-évaluation).

Visite de travail d'une délégation de l'AMAQ-ES à l'Agence Marocaine d'Evaluation et d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (ANEAQ)

Dans le cadre des relations de coopération entre l'AMAQ-ES et l'Agence Marocaine de l'Evaluation et d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur (ANEAQ) du Maroc et sur invitation de cette dernière, une délégation de l'Autorité Mauritanienne d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur, dirigée par : le directeur adjoint, Sidi Ould Mohamed Abdallahi, et comprenant :

- Mohamed Lemine Sidi Mohamed, chef service des établissements d'enseignement supérieur publics,
- Mohamed Elmoktar Abdallahi, chef service des établissements d'enseignement supérieur privés,
- ElGawth Mohamed Mahmoud, responsable de la communication, s'est rendue en mission à Rabat du 14 au 20 mai 2024.
- Au cours de son séjour, la délégation a pu assister aux séances d'évaluation de l'offre globale de formation de l'Université Sidi Mohamed Ben Abdellah de Fès. Ont pris part à ces activités les experts évaluateurs notamment le directeur de l'ANEAQ et son personnel technique et administratif ainsi que le président de l'Université en question et les doyens et directeurs des établissements.

Réunion préparatoire en ligne de la conférence ministérielle des pays du dialogue 5+5 sur l'Enseignement Supérieur, la Recherche Scientifique et l'Innovation prévue le 06 décembre 2024

Le mardi 24 septembre 2024, s'est tenue la réunion de coordination des experts en préparation de la conférence ministérielle des pays du dialogue 5+5 de la composante de l'Enseignement Supérieur, la Recherche Scientifique et l'Innovation qui sera organisée à Lisbonne au Portugal le 06 décembre 2024. La réunion a discuté des préparatifs appropriés pour la tenue de la rencontre au niveau des ministres de l'enseignement supérieur, avec la participation des dix pays membres du forum du dialogue 5+5, dont le Portugal et la Mauritanie assurent la présidence tournante.

Du côté mauritanien, la réunion s'est déroulée en présence de M. Ali Mohamed Salem ElBoukhari, conseiller du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, du directeur de la recherche scientifique au ministère, M. Mohamed Yahya Dah, du directeur général de l'Autorité Mauritanienne d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur, M. Mohamed Lemine Haless et du directeur général de l'Agence Nationale de la Recherche Scientifique et de l'Innovation, M. Taleb Khyar Cheikh Malainine. Le forum du Dialogue 5+5 est composé de pays européens riverains du nord de la Méditerranée (Espagne, France, Italie, Malte et Portugal) et de cinq pays du sud (Algérie, Libye, Maroc, Mauritanie et Tunisie). Il s'agit de l'une des premières initiatives réussies parmi les pays méditerranéens. Créé en 1990 à Rome, le Groupe s'efforce d'intensifier les consultations entre les pays membres, de renforcer la coopération régionale et le dialogue politique, et de parvenir à un consensus sur les approches possibles des questions et problèmes d'intérêt commun.

Le réseau européen des agences d'assurance qualité en collaboration avec l'AMAQES organise le 1^{er} Octobre 2024 une formation en ligne au profit des agences du Malawi et du Mozambique

Le Directeur de l'Autorité Mauritanienne d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur (AMAQES) a participé sur invitation de Mme Anne GOVER Directrice du Réseau européen des agences d'assurance qualité (ENQA) à une session de formation en ligne le 1er Octobre 2024 au profit des responsables des agences du Malawi et du Mozambique en préparation de l'évaluation prochaine par HAQAA3 de leurs agences.

Dr Mohamed Lemine Haless était l'invité de l'ENQA pour présenter l'expérience de l'évaluation vécue par son agence et les leçons acquises lors du processus d'évaluation que celle-ci a subi lors de son évaluation réussie par l'initiative européenne et africaine (HAQAA2) en 2022.

Ont pris part au webinar en plus de Mme Anne Gover, M. Luis Miranda responsable de projet à l'ENQA et les responsables des agences du Malawi et du Mozambique dont l'évaluation est prévue en décembre 2024.

Une délégation de l'AMAQES en visite de travail à l'Université Paris1 Panthéon-Sorbonne

Le Directeur de l'Autorité Mauritanienne d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur (AMAQES) Dr Mohamed Lemine Haless, accompagné de M Sidi Mohamed Abdellahi, directeur adjoint ont effectué du 29 septembre au 03 Octobre 2024 une visite de travail à l'Université Paris1 Panthéon-Sorbonne en renforcement des liens de coopération et des échanges d'experts existants entre les deux institutions.

Au cours de son séjour, la délégation a tenu des réunions de travail avec les responsables de la coopération dont notamment Mme Annie SORIOT directrice de la coopération internationale.

Au terme de ces entretiens, les deux parties ont convenu de renforcer leurs relations de coopération et de prospecter des sources de financement auprès des projets comme ERASMUS, EQAR, CBHE et MIC et de faciliter l'échange des experts et leur formation.

Une délégation du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique participe à la réunion d'experts du dialogue 5+5 sur l'Enseignement Supérieur et la Recherche Scientifique

Une réunion de coordination des experts du groupe de dialogue 5+5 sur l'enseignement supérieur, la recherche scientifique et l'innovation s'est tenue les 10 et 11 octobre 2024, à Lisbonne, au Portugal.

La réunion a discuté des préparatifs appropriés pour l'organisation de la conférence ministérielle des ministres de l'Enseignement Supérieur et de la recherche scientifique des dix pays du dialogue 5+5, le Portugal et la Mauritanie assurant la présidence tournante de cette organisation régionale.

La cérémonie d'ouverture a été marquée par les discours des pays assurant la présidence du groupe d'experts 5+5 sur l'enseignement supérieur et la recherche scientifique, la délégation mauritanienne prononçant un discours au nom de la Mauritanie et le Portugal prononçant un discours au nom du Portugal.

La délégation comprenait M. Ali Mohamed Salem ELBoukhari, Conseiller du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, le Directeur de l'Autorité Mauritanienne de l'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur, M. Mohamed Lamine Haless, et le Directeur Général de l'Agence Nationale pour la Recherche Scientifique et l'Innovation, M. Taleb Khyar Dieh Cheikh Malainine.

Le Dialogue 5+5 est composé des pays européens riverains de la Méditerranée (Espagne, France, Italie, Malte et Portugal) et de cinq pays situés au sud de celle-ci (Algérie, Libye, Maroc, Mauritanie et Tunisie).

La réunion comprenait également, en tant qu'observateurs, l'Union européenne et l'Union des États arabes du Maghreb (UMA).

Participation de l'AMAQES à Rabat aux travaux de la Rencontre africaine sur les systèmes d'évaluation et d'assurance qualité dans l'enseignement supérieur

Le Directeur de l'AMAQES Dr Mohamed Lemine Haless a pris part aux travaux de la rencontre africaine sur les systèmes d'évaluation et d'assurance qualité dans l'enseignement supérieur sous le thème : « Evaluation de l'Enseignement Supérieur Africain : Retours d'expériences » qui s'est tenue du 14 au 15 Octobre 2024 à Rabat au Maroc organisée par l'Agence Marocaine d'Evaluation et d'Assurance Qualité (ANEAQ) en partenariat avec le Réseau Africain Francophone des Agences d'assurance Qualité (RAFANAQ).

La rencontre regroupait des responsables d'agences d'assurance qualité, des directeurs centraux en charge de l'assurance qualité et des experts travaillant dans le domaine de l'assurance qualité qui ont débattu et échangé au cours des deux jours de la rencontre sur des thèmes relatifs à l'assurance qualité et l'évaluation de l'enseignement supérieur en Afrique notamment les échanges des bonnes pratiques, les meilleurs moyens et outils d'évaluation en usage selon les standards internationaux.

Le Directeur de l'AMAQES a présenté l'expérience de la Mauritanie dans l'évaluation du LMD, la synthèse des différentes conclusions et recommandations retenues ainsi que les leçons apprises lors de cette évaluation.

En marge de la rencontre, le Directeur de l'AMAQES a signé trois conventions de partenariat avec les directeurs des agences du Burundi, du Niger et de la Tunisie. La cérémonie de signature a eu lieu en présence du Ministre Marocain de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation Prof Abdellatif MIRAOUÏ, du Directeur Général de l'ANEAQ Prof Blaid BOUGADIR et du Président du RAFANAQ Prof Lamine Gueye.

Il est à noter que l'AMAQES est membre à part entière du Réseau Africain Francophone des Agences d'assurance Qualité (RAFANAQ) et elle est liée à l'ANEAQ par une convention de partenariat depuis 2022.

Participation du Directeur de l'AMAQES à l'Assemblée Générale 2024 de l'ENQA tenue à Malte les 24 et 25 octobre 2024

Le Directeur de l'Autorité Mauritanienne d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur (AMAQES), Dr Mohamed Lemine Haless s'est rendu en mission à Malte pour prendre part aux travaux de l'Assemblée Générale du Réseau Européen des Agences d'Assurance Qualité (ENQA) dont l'AMAQES est membre affiliée depuis 2022.

L'Assemblée Générale 2024 de l'ENQA s'est tenue les 24 et 25 octobre à St. Julian's, à Malte. L'événement a été organisé par le Réseau Européen des Agences d'Assurance Qualité (ENQA) en coopération avec l'Autorité Maltaise d'Assurance Qualité de l'Enseignement (MFHEA).

Le programme de l'assemblée générale avait pour thème « L'assurance qualité au-delà des Lignes Directrices Européennes » et comprenait des sessions parallèles sur l'assurance qualité de la recherche et les liens entre l'assurance qualité et la dimension sociale de l'enseignement supérieur. Les sessions organisées en petits groupes des participants ont inclus des exemples de cas des

expériences des membres et affiliés de l'ENQA pour alimenter la discussion sur le large éventail d'activités entreprises par les agences. Les participants ont également été informés des développements politiques suite à la conférence ministérielle des ministres à Tirana, et qui ont contribué aux premières discussions sur le prochain plan stratégique de l'ENQA.

Les présentations de l'événement ont couvert les thèmes ci-dessous :

- « Mises à jour de la révision des lignes directrices européennes et le plan de travail du processus de Bologne » ;

« L'Assurance qualité externe de la recherche, dévoiler les réalités des agences » ;

« Cadres pour les évaluations institutionnelles » ;

« Coopération entre agences en matière d'AQ externe » ;

« La numérisation et l'assurance qualité fondée sur les données »

« L'Assurance Qualité et la dimension sociale » ;

« Lier l'assurance qualité et la dimension sociale de l'enseignement supérieur » ;

« L'Assurance Qualité et la dimension sociale. L'expérience en assurance qualité de la Catalogne » ;

En marge de la rencontre l'assemblée générale s'est tenue et ses travaux ont permis d'adopter les comptes financiers et le plan d'action 2025 ainsi que le renouvellement par élection du vice-président et de trois membres du bureau exécutif dont le mandat est arrivé à expiration.

Notre participation nous a permis d'apprendre beaucoup de bonnes pratiques, de faire la connaissance de certains responsables des agences internationales et de réseaux et d'échanger avec eux sur les meilleurs moyens et outils d'évaluation et d'accréditation ainsi que les responsables de l'ENQA dont l'AMAQES est membre affiliée pour un mandat de 2022-2027 renouvelable.

Le Directeur de l'AMAQES participe en ligne à la réunion des experts du dialogue 5+5

Le Directeur de l'Autorité Mauritanienne d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur (AMAQES), M Mohamed Lemine HALESS a participé en ligne le jeudi 31 octobre 2024 parmi le groupe des experts à la réunion préparatoire de la conférence ministérielle du forum des pays du Dialogue 5+5 dont le Portugal et la Mauritanie assure la présidence tournante de cette importante organisation régionale.

La réunion des experts vise à préparer la 6ème Conférence ministérielle des ministres de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique des pays du Dialogue 5+5, qui se tiendra à Lisbonne en décembre prochain.

La réunion a abordé la révision du projet de la Déclaration de Lisbonne 2024 ainsi que le projet du Plan d'Action pour la période 2024-2026.

Le Directeur Général de l'Agence Nationale de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (ANRSI), M. Taleb Khyar Djieh Cheikh Malainine, a également participé à la réunion.

Le dialogue 5+5 est composé de pays du nord de la Méditerranée (Espagne, France, Italie, Malte et Portugal) et de cinq pays situés au sud de celle-ci (Algérie, Libye, Maroc, Mauritanie et Tunisie).

Le Directeur de l'AMAQES prend part au Caire aux travaux de la Conférence du réseau arabe des agences nationales d'assurance qualité (NAQAAE) et participe à la session ordinaire de son Conseil d'Administration

Le Directeur de l'Autorité Mauritanienne d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur (AMAQES), Dr Mohamed Lemine Haless s'est rendu en mission au Caire en Egypte pour prendre part aux travaux de la Conférence organisée du 02 au 04 novembre 2024 par l'Autorité Egyptienne d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur (NAQAAE) au Caire sous le thème : « Assurance Qualité de l'Enseignement à l'ère de l'Intelligence artificielle » et participer à la session ordinaire du Conseil d'Administration du Réseau Arabe d'Assurance Qualité dans l'Enseignement Supérieur (ANQAHE) dont l'AMAQES est membre depuis 2022.

La session ordinaire du Conseil d'Administration de l'ANQAHE de l'année 2024 s'est tenue le 02 novembre 2024 au Caire en marge de la Conférence organisée par l'Agence Egyptienne d'Assurance Qualité de l'Enseignement et d'Accréditation (NAQAAE).

La session était présidée par Prof. Nadia BEDRAWI, Présidente de l'ANQAHE avec à ses côtés le secrétaire général de l'ANQAHE Dr Tariq M. Al SINDI. Ont pris part à la session qui s'est tenue en hybride, les responsables des agences d'assurance qualité de l'Egypte, du Qatar, d'Oman, du Bahrein, du Koweït, du Maroc, des Emirats Arabes Unis, du Yemen, de la Jordanie, de l'Arabie Séoudite et de la Mauritanie.

A l'issue des travaux de la session, le Conseil a pris d'importantes décisions dont notamment :

- L'acceptation de la demande de l'agence tunisienne nouvellement mise en place comme membre du réseau arabe ANQAHE des agences arabes d'assurance qualité.
- L'acceptation de la demande de Madame Fatima Zahra ALAMI nouvelle directrice de l'ANEAQ du Maroc comme membre du Conseil en remplacement de son prédécesseur.
- La validation du Plan d'Action du réseau pour l'année 2025.
- La validation de la stratégie du réseau.
- L'annulation des frais de cotisation annuelle

Dans le point questions diverses, Il a été convenu d'organiser des sessions de formation au profit des agences membres nouvellement créées en vue de renforcer la coopération entre les agences membres ainsi que l'échange d'expertises et des bonnes pratiques.

Participation à la rencontre des consultations Afrique du Nord et Afrique de l'Ouest Anglophone pour la mise en place d'une agence panafricaine d'assurance qualité

Le Directeur de l'Autorité Mauritanienne d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur (AMAQES), Dr Mohamed Lemine Haless s'est rendu en mission au Caire en Egypte pour prendre part aux consultations des responsables des agences d'assurances qualité d'Afrique du Nord et d'Afrique

de l'Ouest anglophone organisée par l'Initiative HAQAA3 visant la mise en place d'une agence panafricaine d'assurance qualité de l'enseignement supérieur. La rencontre a lieu le 04 novembre 2024 en marge de la Conférence organisée par l'Agence Egyptienne d'Assurance Qualité de l'Education et d'Accréditation (NAQAAE) du 02 au 04 novembre 2024 au Caire sous le thème : « Assurance Qualité de l'Enseignement à l'ère de l'Intelligence Artificielle »..

La rencontre s'est déroulée en hybride et les représentants des pays invités étaient les responsables d'agences d'assurance qualité autonomes et les représentants en charge de l'assurance qualité au sein des ministères dont les pays ne disposaient pas d'agences autonomes. Ont pris part aux consultations en présentiel : L'Egypte, le Ghana, la Gambie, la Mauritanie, le Nigéria et la Tunisie. L'Algérie et la Sierra Léone ont participé en ligne

L'AMAQES organise un atelier de partage du référentiel national d'évaluation institutionnelle

Un atelier de partage du référentiel national d'évaluation institutionnelle et d'échange de bonnes pratiques dans le domaine de l'enseignement supérieur a été organisé le 11 novembre 2024 sous le patronage du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, M. Yacoub Ould Moine, par l'Autorité mauritanienne d'assurance qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, en collaboration avec l'Agence nationale d'évaluation et d'assurance qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique au Maroc.

L'atelier visait le partage du référentiel national institutionnel avec les parties prenantes et à encourager l'échange d'expertise entre les experts mauritaniens et marocains dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

La cérémonie d'ouverture a été marquée par la signature d'une convention entre l'Instance mauritanienne d'assurance qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique et l'Agence nationale d'évaluation et d'assurance qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du Royaume du Maroc portant sur le développement de la coopération et du partenariat entre les deux institutions, en vue de rehausser la qualité et la conduite des méthodes d'évaluation participative des établissements d'enseignement supérieur et de recherche scientifique, d'échanger les expériences et les méthodes innovantes d'évaluation institutionnelle, en plus d'autres points relatifs à l'échange d'expériences et de mouvements entre les enseignants chercheurs et les étudiants dans les deux pays frères.

L'accord a été signé par les directeurs de l'Autorité et de l'Agence, sous la supervision du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, M. Yacoub Ould Moine, qui a prononcé une allocution à cette occasion dans laquelle il a rappelé l'importance de cet atelier et son rôle dans l'activation du rôle de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique et l'amélioration de leur qualité à travers des rencontres mutuelles et des expériences dans ce domaine.

Il a indiqué que l'assurance qualité dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique constitue un outil important pour leur promotion en établissant des traditions communes qui contribuent à l'harmonisation des systèmes de qualité dans nos deux pays, ajoutant que le département de l'enseignement supérieur "a développé plusieurs mécanismes pour assurer la réalisation des objectifs souhaités en vue de promouvoir la qualité" a – t – il dit.

Le ministre a indiqué que cet atelier s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du programme du Président de la République Monsieur Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani visant le développement et la modernisation de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique pour les mettre au service des enjeux de développement du pays.

Il a souligné que l'Autorité mauritanienne d'assurance qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique œuvre à l'élaboration d'un référentiel national d'évaluation institutionnelle à travers l'échange d'expériences scientifiques et de recherche avec les acteurs du domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, en plus de la mise à profit de l'expérience de l'Agence nationale d'assurance qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique au Maroc.

A cet égard, il a exprimé ses sincères remerciements à l'Agence Nationale d'Evaluation et d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique au Maroc, ainsi qu'à toutes les institutions d'enseignement supérieur et de recherche scientifique dans notre pays pour le niveau de coopération avec l'Autorité Mauritanienne d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

Le Directeur Général de l'Autorité Mauritanienne d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur, M. Mohamed Lemine Ould Hales, a prononcé un discours dans lequel il a mis en exergue les objectifs généraux de cet atelier et sa contribution à l'élévation du niveau de suivi et d'évaluation pour assurer la qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique que les différentes institutions intéressées et concernées s'efforcent d'atteindre.

Il a indiqué que l'Autorité Mauritanienne pour l'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur a un partenariat solide avec l'Agence Nationale pour l'Evaluation et l'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique au Maroc, et que cet atelier est un exemple de ce partenariat exemplaire.

Le Directeur a aussi souligné que la supervision de l'atelier par le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique démontre la volonté des plus hautes autorités du pays à rehausser la qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, en application des directives de Son Excellence le Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, visant à hisser notre enseignement supérieur au plus haut niveau afin d'en assurer sa crédibilité et sa compétitivité.

Il précisé que cet atelier vise à informer et sensibiliser en permanence de la nécessité de diffuser la culture de la qualité auprès des différents acteurs du domaine, notamment les présidents et directeurs d'établissements, les enseignants, le personnel et les étudiants, afin de contribuer à l'amélioration de leurs performances.

De son côté, la directrice générale de l'Agence nationale d'évaluation et d'assurance qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du Royaume du Maroc, Fatima Zahra ELAMI, dans son discours d'ouverture, a passé en revue l'expérience marocaine dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, soulignant que la coopération entre les deux agences et la coordination étroite permettront d'améliorer le niveau de l'enseignement supérieur dans les deux pays.

Elle a indiqué qu'en plus de sa coopération avec la Mauritanie, le Royaume du Maroc entretient de bons partenariats avec les pays de la région dans divers domaines, en particulier, l'enseignement supérieur et la recherche scientifique.

Elle a souligné que cet atelier constitue une occasion précieuse pour partager les connaissances et les expériences avec les acteurs de ce secteur en Mauritanie, espérant que les discussions et les échanges contribueront à l'amélioration continue des institutions d'évaluation, au renforcement de l'enseignement supérieur et à la construction d'un avenir meilleur dans les deux pays.

La cérémonie d'ouverture s'est déroulée en présence du Secrétaire Général du ministère des Affaires Islamiques et de l'Enseignement Originel, M. Beytollah Ould Ahmed Lessoued, du Secrétaire Général par intérim du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, M. Mohamed Lemine Ould Ahmed Zeidane, des conseillers et directeurs centraux du ministère, et des responsables des établissements d'enseignement supérieur.

L'AMAQES organise un atelier de formation au profit des experts évaluateurs externes agréés auprès de l'AMAQES

Un atelier de formation destiné aux experts évaluateurs externes agréés par l'Autorité mauritanienne d'assurance qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique a été organisé par l'AMAQES le vendredi 15 novembre 2024 à Nouakchott.

L'atelier, organisé par l'Autorité mauritanienne d'assurance qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, en collaboration avec l'Agence nationale d'évaluation et d'assurance qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique au Maroc, visait le développement des compétences et l'échange d'expériences entre les experts nationaux et leurs homologues du Royaume du Maroc dans le domaine de l'assurance qualité et l'évaluation.

Dans une allocution prononcée à cette occasion, le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, M. Yacoub Ould Moine, a salué l'organisation de cet atelier et son rôle dans l'élévation du niveau de qualité dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, en réunissant ce groupe d'experts disposant d'une connaissance et d'une expérience approfondies au niveau national et international pour échanger des expériences et des opinions sur les derniers développements dans l'enseignement supérieur et la recherche scientifique et des propositions pour atteindre la qualité au niveau des établissements d'enseignement supérieur et de recherche scientifique.

Il a indiqué que l'évaluation régulière des programmes des établissements d'enseignement supérieur et de recherche scientifique constitue la base du processus éducatif et de son assurance qualité, et que l'assurance qualité à toutes les étapes de l'enseignement supérieur est un préalable indispensable à l'accréditation des offres de formation et à l'amélioration de la gouvernance et des résultats des établissements d'enseignement supérieur, ajoutant que le secteur a initié la création de l'Autorité Mauritanienne d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur pour contribuer par le suivi et l'évaluation continue à l'efficacité interne et externe de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique dans le pays et pour assurer la crédibilité de ses établissements et la compétitivité de leurs résultats.

Il a expliqué que les missions de l’Autorité Mauritanienne d’Assurance Qualité de l’Enseignement Supérieur sont au cœur des préoccupations de Son Excellence le Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Cheikh El-Ghazouani, qui se traduisent par ses grandes ambitions pour le secteur à travers le programme « Mon Ambition pour la Nation », où il s’est engagé à améliorer la qualité des différentes filières de formation, à diversifier les disciplines, à augmenter les capacités, à créer des institutions pour assurer une formation adaptée aux besoins du marché de l’emploi et à financer la recherche scientifique.

Le Directeur de l’Autorité mauritanienne d’assurance qualité de l’enseignement supérieur et de la recherche scientifique, Mohamed Lemine Ould Haless, a indiqué, dans une allocution, que l’organisation de cet atelier s’inscrit dans le cadre du plan annuel de l’Autorité pour le renforcement des capacités de son personnel d’experts accrédités dans sa base de données et de la mise en œuvre de l’accord de coopération entre l’Autorité et l’Agence nationale d’évaluation et d’assurance qualité de l’enseignement supérieur et de la recherche scientifique au Maroc pour l’échange d’expertises et d’expériences en vue d’améliorer le rendement des établissements d’enseignement supérieur dans les deux pays frères.

Il a indiqué que les deux institutions entretiennent un partenariat solide dont cet atelier est l’un des fruits, ajoutant que la supervision du ministre de l’Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique au lancement de cet atelier et l’hommage rendu aux acteurs qui y participent témoignent de l’intérêt accordé par les plus hautes autorités du pays au développement et à la modernisation de l’enseignement supérieur et de la recherche scientifique pour répondre aux exigences économiques du pays et être au diapason des évolutions de l’époque conformément au programme de Son Excellence le Président de la République, M. Mohamed Ould Cheikh El-Ghazouani, pour le développement de l’enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Pour sa part, la directrice générale de l’Agence nationale d’évaluation et d’assurance qualité de l’enseignement supérieur et de la recherche scientifique du Royaume du Maroc, Mme Fatima Zahraa Alami, s’est félicitée du niveau de partenariat et de coopération entre son agence et son homologue mauritanienne, qui s’est traduit par de nombreuses activités communes.

Elle a souligné que l’organisation de cet atelier de formation démontre clairement la volonté commune d’établir un cadre stimulant pour promouvoir les relations de coopération et de partenariat entre les deux institutions, ce qui contribuerait à renforcer leur capacité à s’adapter aux changements structurels rapides du contexte international dans le domaine de l’enseignement supérieur.

L’ouverture officielle s’est déroulée en présence du Ministre des Affaires Islamiques et de l’Enseignement Originel, du Secrétaire Général du Ministère de l’Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, du Wali Mouçaid de Nouakchott Ouest, de la Présidente de la Région de Nouakchott et de l’Ambassadeur du Royaume du Maroc accrédité en Mauritanie.

Visite de travail d'une délégation de l'AMAQES à l'ISM-BTPU d'Aleg

Une délégation de l'Autorité Mauritanienne d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur (AMAQ-ES) s'est rendue en visite de travail à l'Institut Supérieur Mauritanien du Bâtiment et des Travaux Publics et de l'Urbanisme (ISM-BTPU) d'Aleg du 19 au 21 novembre 2024. La délégation était composée de :

- 1. M. Mohamed Lemine HALESS, Directeur de l'AMAQ-ES ;
 - 2. M. Sidi Mohamed Abdellahi, Directeur adjoint ;
 - 3. M. Mohamed Lemine Sid Mohamed, Chef de service chargé des EES publics;
 - 4. M. Mohamed ELMohtar Abdellahi , Chef de service chargé des EES privés.
-

La mission avait pour objectif d'effectuer une visite de travail à l'Institut Supérieur Mauritanien du Bâtiment et des Travaux Publics et de l'Urbanisme (ISM-BTPU) d'Aleg, prendre contact avec ses responsables, effectuer une visite des lieux et faire la présentation des attributions de l'AMAQES en préparation d'une visite prochaine d'évaluation.

La visite s'est déroulée conformément au programme arrêté en concertation entre les responsables des deux institutions.

- - Mardi 19 novembre 2024 : 18h30 : Arrivée et accueil de la délégation.
- - Mercredi 19 novembre 2024 :
- - 09H00- 09H30 :Visite de courtoisie effectuée par la délégation au Wali du Brakna M.Mohamed Ould Saleck.
- - 10h00-11h00 : Réunion avec le directeur de ISM-BTPU et son staff.
- - Présentation de l'ISM-BTPU faite par son directeur M. Cheikh Ould Bellal.
- - 11h- 12h00: Présentation des missions et des attributions de l'AMAQES faite par son directeur M. Mohamed Lemine HALESS.
- - 15h-17h:Visite des classes, équipements et laboratoires de ISM-BTPU.

MISE EN PLACE DU COMITE DE PILOTAGE DE LA FILIERE STATISTIQUES APPLIQUEES A L'ECONOMIE DE L'ISCAE

L'an Deux Mille Vingt-Quatre et le lundi deux décembres a eu lieu à l'Institut Supérieur de Comptabilité et d'Administration des Entreprises (ISCAE) la mise en place du Comité de Pilotage (CP) de l'auto-évaluation de la filière Statistiques Appliquées à l'Economie (SAE) :

La mise en place de ce CP, s'est déroulée sous la présidence du Directeur de l'ISCAE Dr Sidi Mohamed ABD DAIM et du Directeur de l'AMAQ-ES Dr Mohamed Lemine HALESS et ce conformément aux recommandations du guide d'auto-évaluation et à la notification de l'AMAQ-ES relative à la procédure de l'évaluation N°0081 en date du 29 Octobre 2024 et la note de service du Directeur de l'ISCAE N°00055 en date du 25 novembre 2024.

Le Comité de Pilotage est constitué conformément aux indications ci-après:

Président : Saad Bouh Ould CHEIKH ELMEHDI, Directeur adjoint, Représentant de l'autorité académique

Membres :

- Mohamed Abderrahmane Ould ETHMANE, directeur des études, CPSR ;
- Khallih Ahmed BLAL, Enseignant
- Hammoudy KEMAL, Enseignant (CIAQ)
- Mohamed Aly Ould BECHIR, Enseignant
- Ahmed Sid'Ahmed KERBALLY, PATS
- Ahmed Salem HANANE, Etudiant

La séance de mise en place du Comité de Pilotage s'est déroulée en présence de:

- Dr Sidi Mohamed ABD DAIM, Directeur de l'ISCAE,
- Dr.Mohamed Lemine Haless, Directeur de l'AMAQES ;
- Dr.Sidi Mohamed ABDELLAHI, Directeur adjoint de l'AMAQES;
- Dr Saad Bouh Ould CHEIKH ELMEHDI, Directeur adjoint de l'ISCAE ;
- Dr Mohamed Lemine Sidi Mohamed, Chef de Service Chargé des EES publics (AMAQ-ES)
- M. Mohamed EIMokhtar ABDELLAHI, Chef de Service Chargé des EES privés (AMAQ-ES)
- ElGawth Mohamed Mahmoud, Responsable de Communication (AMAQ-ES)
- Les membres du staff de l'ISCAE.
- Et les membres du Comité de Pilotage.

L'AMAQES organise un atelier de formation en assurance qualité des évaluations des établissements d'enseignement supérieur

L'Autorité Mauritanienne d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur a organisé un atelier de formation sur la qualité des évaluations des établissements d'enseignement supérieur le lundi 16 décembre 2024 à Nouakchott . Pendant deux jours, des experts nationaux présenteront des exposés sur les missions et les pouvoirs de l'autorité, l'assurance qualité, l'audit interne, l'évaluation par l'amélioration continue, l'analyse et le diagnostic, et les méthodes utilisées pour mener des évaluations selon les normes du Guide national de référence pour

l'évaluation des formations. S'exprimant au nom du Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, le Secrétaire Général , M. Cheikh Nouey ABEIDY, a souligné l'importance de cet atelier et son rôle dans l'élévation du niveau de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique et l'amélioration de sa qualité à travers le suivi et l'évaluation pour être au diapason des derniers développements dans ce domaine.

- Il a indiqué que depuis la création de l'Autorité Mauritanienne d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur, le secteur de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique a toujours appuyé le travail de l'Autorité, en la guidant dans l'évaluation continue des institutions et de leurs offres de formation et en les soutenant dans leur auto-évaluation pour l'efficacité interne et externe de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique dans le pays et en assurant la crédibilité de ses institutions et la compétitivité de ses produits.
- Le Secrétaire général a rappelé que la volonté du département d'assurer la qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique est au cœur des préoccupations de Son Excellence le Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Cheikh Al Ghazouani et de ses grandes ambitions pour le pays dans tous les domaines, notamment dans le domaine de l'enseignement supérieur.
- Il a exprimé l'espoir que les participants à l'atelier formuleront des recommandations qui aideront l'Autorité mauritanienne d'assurance qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique à améliorer ses mécanismes d'évaluation et de suivi et à accroître son efficacité, afin de contribuer au progrès de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique dans notre pays.
- Le Directeur de l'Autorité Mauritanienne d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur, M. Mohamed Lemine Ould Haless, a prononcé une allocution dans laquelle il a souligné que l'organisation de cet atelier s'inscrit dans le cadre de la stratégie du Ministère visant à rehausser la qualité de la formation dans nos institutions nationales et à les aligner sur les systèmes et standards internationaux adoptés dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.
- Depuis sa création, l'Autorité Mauritanienne d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur, a tenu à organiser une série de forums visant à sensibiliser les différents acteurs et partenaires du processus éducatif sur l'importance de la mise en place d'un système d'assurance qualité au niveau des différentes unités d'enseignement.
- La cérémonie de lancement s'est déroulée en présence de plusieurs cadres du département de l'Enseignement supérieur.

Participation du Directeur de l'AMAQES à la 4ème Rencontre Annuelle AUF – RAFANAQ 2024 TUNIS, 18-19 Décembre 2024

Le Directeur de l'Autorité Mauritanienne d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur, Dr Mohamed Lemine HALESS s'est rendu en mission en Tunisie pour

prendre part à la 4ème édition de la rencontre RAFANAQ-AUF de l'assemblée générale 2024 du réseau africain francophone des agences nationales d'assurance qualité (RAFANAQ) coorganisée avec l'Agence Tunisienne de l'Evaluation et de l'Accréditation (ATEA) les 18 et 19 décembre 2024 à l'Hôtel Regency Gammarth, Tunis.

- Cet évènement annuel a réuni les premiers responsables africains de l'assurance qualité dans l'Enseignement supérieur et la Recherche, notamment les directeurs généraux et présidents des agences membres titulaires et associés du RAFANAQ, le Recteur de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) accompagné du Directeur Général de l'Académie Internationale de la Francophonie scientifique (AIFS), les représentants de pays invités, les responsables d'organismes ou de projets internationaux, les représentants de partenaires techniques et financiers, les représentants d'autres réseaux africains en Assurance qualité et enfin les Hauts responsables de l'Enseignement supérieur et de la recherche de la Tunisie.
- En plus de la tenue de l'Assemblée Générale du RAFANAQ, la rencontre visait à consolider le partenariat entre l'AUF et le RAFANAQ à travers la promotion d'approches novatrices et de pratiques harmonisées en matière d'évaluation de la recherche scientifique et des formations doctorales, en vue de renforcer l'attractivité des Etablissements d'enseignement supérieur et de recherche francophones et la compétitivité de la recherche au sein des pays africains francophones.
- La rencontre s'est déroulée en deux jours. Elle a adopté une approche méthodologique combinant des présentations, des panels, échanges d'expériences et regards croisés entre les participants.
- Les deux thématiques principalement abordées lors de cette rencontre étaient :
 - 1. L'évaluation de la recherche scientifique et des formations doctorales qui sera discutée à travers :
 - Le partage d'expériences entre les membres du Réseau et les pays et partenaires invités ;
 - La présentation de projets en cours dans le domaine par les membres du RAFANAQ, l'AUF et les différents partenaires.
 - 2. La régulation des établissements d'enseignement supérieur, en particulier les approches d'évaluation, d'accréditation, d'assurance qualité ou de classements au niveau national à travers de :
 - Brefs exposés par les membres du RAFANAQ
 - Et de contributions d'autres réseaux d'assurance qualité, continental, régional (anglophones, lusophones) sur leurs pratiques et expériences dans le domaine de la régulation de l'enseignement supérieur.

CHAPITRE 3 :

Rapport élaboré par l'AMAQES pour donner suite aux entretiens effectués avec les responsables des établissements privés d'enseignement supérieur

Table des matières

Préambule	29
I. Les établissements privés d'enseignement supérieur	29
II. Entretiens avec les responsables des établissements privés d'enseignement supérieur	32
III. Situation des EPES de trois pays : Tunisie, Sénégal et Maroc	40
2. Situation de l'EPES au Sénégal.....	41
3. Situation de l'ESP au Maroc	42
Conclusion et recommandations	44

Préambule

Son Excellence le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique a instruit, en septembre 2024, le Président du Conseil d'Administration et le Directeur de l'AMAQES de tenir des réunions avec les responsables des Etablissements Privés d'Enseignement Supérieur (EPES) pour exprimer la disponibilité du département à les soutenir dans la mise en œuvre des cahiers de charge et les normes pédagogiques en vue d'améliorer la qualité de l'enseignement supérieur, pour échanger avec eux sur les contraintes rencontrées et de proposer des solutions et recommandations en vue de surmonter les difficultés rencontrées.

Dans ce cadre, l'AMAQES a décidé de :

- Tenir des réunions séparées avec tous les responsables des Etablissements Privés d'Enseignement Supérieur (EPES) et de leur demander d'élaborer une note sur leurs établissements présentant l'état des lieux, les contraintes et les recommandations.
- Elaborer un état des lieux des EPES.
- Faire un benchmarking passant en revue la situation de la participation de l'état dans les EPES de trois pays (Tunisie, Sénégal et Maroc).
- Faire une analyse et proposer des recommandations.

I. Les établissements privés d'enseignement supérieur

Le système d'enseignement supérieur mauritanien compte de nos jours vingt-cinq (25) établissements dans six (6) capitales de wilaya (Nouakchott, Nouadhibou, Zouerate, Akjoujt, Rosso, Aleg et Aioun) dont huit (8) établissements publics sous tutelle directe du MESRS, huit (8) établissements publics sous cotutelle du MESRS et d'autres ministères et dix (10) établissements privés autorisés. Il compte aussi six (6) projets : Une Université à Nouadhibou, Une Faculté des Sciences Appliquées à Nouakchott, une

École de Médecine Vétérinaire à Nema, une École Supérieure d'Agronomie à Kaédi, un Institut Supérieur des Sciences et Métiers de l'Education à Tidjikdja et un Institut Supérieur de Management à Kiffa.

Entre 2018 et 2023, l'enseignement supérieur public mauritanien a vu ses effectifs s'accroître de plus de 60 %, avec 687 étudiants pour 100 000 habitants, se rapprochant de la moyenne africaine. Malgré cela, les filles restent sous représentées, avec un taux moins de 40%.

En matière de mise en œuvre d dispositif de gouvernance, la Mauritanie a réalisé des avancées, notamment à travers l'instauration du Haut Conseil de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (HCRSI), de l'Agence Nationale pour la Recherche Scientifique et l'Innovation (ANRSI), de l'Autorité Mauritanienne d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur (AMAQ-ES) et l'adoption d'une stratégie nationale de la recherche scientifique et de l'innovation et d'une stratégie de l'enseignement supérieur à l'horizon 2030.

Tableau 1 : Etablissements d'Enseignement Supérieur, Mauritanie

N°	Etablissements	Domaines/Formations	Tutelle
1	UN : Université de Nouakchott	5 établissements : la Faculté des Sciences et Techniques, la Faculté de Médecine, la Faculté des Sciences Juridiques et Economiques, la Faculté des Lettres et Sciences Humaines et l'Institut Universitaire Professionnel. Elle délivre des Licences générales et professionnelles, des Diplômes d'Université, des Masters de recherche et professionnels, des Doctorats et des Habilitations à Diriger la Recherche ainsi que l'Agrégation de Médecine	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
2	ENS : Ecole Normale Supérieure Nouakchott	Formation des professeurs de collège, de lycée et des inspecteurs de l'enseignement secondaire, général et technique et les formateurs des ENI.	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
3	ISET : Institut Supérieur de l'Enseignement Technologique de Rosso	Formations dans le domaine agro-sylvo-pastoral. Il offre cinq licences : Production et santé animales, Science et technologie des aliments, Production et protection des végétaux, Génie rural, Génie électromécanique	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
4	ISCAE : Institut Supérieur de Comptabilité et d'Administration des Entreprises de Nouakchott	Compte 8 filières en cycle de licence et deux masters, regroupés au sein de deux départements, « Management, Economie et Droit » et « Méthodes Quantitatives et Informatiques ».	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
5	ISPLTI : Institut Supérieur Professionnel de Langues, de Traduction et d'Interprétariat Nouadhibou	Offre actuellement une licence professionnelle bilingue en langues, avec trois combinaisons linguistiques possibles et a, en projet, un master professionnel avec trois déclinaisons (interprétariat, traduction et langues).	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
6	ISN : Institut Supérieur du Numérique Nouakchott	Offre des formations de licence dans le domaine du Numérique	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
7	NBS : Nouakchott Busines School	Grande Ecole de Commerce créée en 2022 qui devrait démarrer à la rentrée 2023-2024 pour délivrer des bachelors et masters	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

8	USIA : Université des Sciences Islamiques d'Aioun	Compte 3 facultés : la faculté de droit islamique (charia), la faculté de langue arabe et de sciences humaines qui délivrent des licences générales et professionnelles et des Masters de recherche et professionnels	Cotutelle : Ministère Chargé de l'Enseignement Originel
9	GP : Groupe Polytechnique	Regroupe l'Institut préparatoire aux grandes écoles d'ingénieur, l'Ecole supérieure polytechnique qui délivre des diplômes d'Ingénieur et quatre instituts délivrant des licences professionnelles : l'Institut Supérieur des Métiers du Bâtiment, des Travaux Publics et de l'Urbanisme à Aleg, l'Institut Supérieur des Métiers de la Mine à Zouerate, l'Institut Supérieur des Métiers de la Statistique et l'Institut Supérieur des Métiers de l'Energie	Cotutelle : Ministère de la Défense Nationale
10	AN : Académie Navale Nouadhibou	Comprend deux établissements : l'Ecole Supérieure des Officiers et l'Institut Supérieur des Sciences de la Mer (ISSM). L'ISSM offre une licence en Sciences halieutiques et Industries de Pêche	Cotutelle : Ministère de la Défense Nationale
11	ISERI : Institut Supérieur des Etudes et Recherches Islamique de Nouakchott	Créé pour former des juges en droit islamique et des enseignants et qui offre des formations de licence et de master	Cotutelle : Ministère Chargé de l'Enseignement Originel
12	ISA : Institut Supérieur d'Anglais de Nouakchott	Le programme d'enseignement de l'Institut comprend, en plus d'une licence, des sessions de perfectionnement en anglais pour les besoins des militaires mais aussi des formations continues pour les fonctionnaires des secteurs public et privé.	Cotutelle : Ministère de la Défense Nationale
13	El Mahdara Chinguitya Al Koubrad' Akjoujt	<u>C'est un établissement d'enseignement supérieur pour l'enseignement des sciences de la charia et de la langue Arabe qui délivre des licences</u>	Cotutelle : Ministère Chargé de l'Enseignement Originel
14	ENSS : Ecole Nationale des Sciences de la Santé Nouakchott	Délivre des licences en sciences de la santé	Cotutelle : ministère de la Santé
15	Institut Supérieur de la Jeunesse et des Sport	Délivre des licences dans le domaine des sports	Cotutelle : ministère chargé de la jeunesse et des sports
16	Université Internationale libanaise, Nouakchott	Licences et Masters en Management, Informatique et Langues	Privé/MESRS
17	Université Moderne Chinguetti, Nouakchott	Licences et Masters en Lettres, Sciences Humaines, Sciences Islamiques et Langues	Privé/MESRS
18	Université Cheikh Mohamed Lemine Echinguiti, Nouakchott	Licences et Masters en Lettres et Sciences Humaines, Sciences Islamiques	Privé/MESRS
19	Sup' Management, Nouakchott	Licences et Masters en Management, Informatique et Langues	Privé/MESRS
20	Ecole Internationale des Etudes Supérieures Appliquées, Nouakchott	Licences en Sciences Appliquées	Privé/MESRS

21	Ecole Supérieure Professionnelle Interdisciplinaire, Nouakchott	Licences en Management et Langues	Privé/MESRS
22	ISI Komunik sup, Nouakchott	Licences et Masters en Informatique et Management	Privé/MESRS
23	GEU l'Académie, Nouakchott	Licences en Management et Informatique	Privé/MESRS
24	International Business School Nouakchott	Création 2024, filières licence et master en cours d'accréditation	Privé/MESRS
25	Ecole Supérieure de Management Nouakchott	Licences	Privé/MESRS

Source : MESRS

En 2023, les établissements d'enseignement supérieur publics et privés accueillent environ 33 000 étudiants dont un peu moins de 1000 étaient inscrits dans le privé, soit environ 3%.

Jusqu'à présent, l'Etat mauritanien arrive à orienter tous les bacheliers dans les établissements publics d'enseignement supérieur.

Les établissements privés d'enseignement supérieur n'arrivent à capter en licence que les bacheliers principalement en gestion et informatique qui n'ont pas obtenu leurs premiers choix à l'orientation et en master les étudiants titulaires de licence qui n'ont pas été retenus lors des sélections des lauréats des établissements publics.

Ces établissements ont été créés par initiatives privées dont 3 en partenariats avec des institutions de formations étrangères privées : Sup-Management (Maroc), ISI (Sénégal) et IUL : (Liban). Il n'existe pas d'établissements d'enseignement supérieur à statut privé en partenariat avec des institutions de l'Etat comme au Maroc (l'Université Mohamed 6 en partenariat avec l'Office Chérifien du Phosphate et l'Université Internationale de Rabat avec la Caisse de Dépôt) ni de délocalisation de grandes universités ou écoles étrangères, comme au Maroc et en Tunisie, pouvant attirer les meilleurs étudiants.

Sur les 9 établissements privés d'enseignement supérieur seuls 3 disposent de locaux conformes au cahier de charges. Nous constatons que des efforts doivent être faits au niveau de la gouvernance et de l'encadrement.

II. Entretiens avec les responsables des établissements privés d'enseignement supérieur

C'est dans le cadre des instructions du MESRS que les responsables des EPES ont été reçus du 26 au 30 août 2024, à l'AMAQ-ES, par le Président du Conseil d'Administration et le Directeur de l'AMAQ-ES ainsi que le Chef du Service Chargé des EPES. Le tableau ci-dessous récapitule les informations recueillies relatives à chaque établissement ainsi que les contraintes, et les recommandations proposées issues de ces entretiens. Les détails de ces discussions sont inclus dans les notes ci-jointes provenant de ces établissements.

Tableau 2 Récapitulatif des Contraintes et Recommandations

Sup 'Management

Etat des lieux	Contraintes	Recommandations
<p>Création : 2003 Acte de création : Convention de création Affiliation : Groupement International Sup'Management Local : Propriété de l'université avec TF Superficie battue : 8100 m² Nombre des étudiants : 126 Nombre des vacataires : 24 Nombre des enseignants en CDI : ____ Capacité d'accueil Actuelle : 1000 Frais d'inscription étudiant/an : 65000 MRU N° Filières accréditées en cours de validité L/M : 3 Master N° Filières en attente de renouvellement d'accréditation L/M : 7 Licence</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Reconnaissance des diplômes par la Commission nationale des concours de l'État : Les diplômes des établissements privés doivent obtenir la reconnaissance officielle de l'État pour permettre à leurs diplômés de participer aux concours de la fonction publique, une condition essentielle pour l'employabilité des étudiants. 2. Concurrence des établissements publics : Les établissements privés sont confrontés à une concurrence accrue de la part des institutions publiques, qui offrent des filières similaires à des frais de scolarité souvent inférieurs, rendant difficile la compétition sur le plan financier. 3. Délais de traitement des demandes d'accréditation et de mise à jour des programmes : Les longs délais pour l'accréditation des nouvelles filières et la mise à jour des programmes exposent les établissements privés au risque d'obsolescence, ce qui peut nuire à la qualité de l'enseignement. 4. Difficulté d'atteindre le nombre requis des CDI : Les exigences en matière des contrats à durée indéterminée (CDI), notamment le pourcentage requis (25 %), sont difficiles à atteindre pour les établissements privés, surtout avec les contraintes du système LMD qui impose un nombre élevé de matières par semestre. 5. Réglementation rigide et manque de flexibilité : Les régulations imposées aux établissements privés peuvent parfois être trop rigides, limitant leur capacité à innover ou à s'adapter rapidement aux besoins changeants du marché de l'emploi. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Révision des normes infrastructurelles : Le ministère pourrait ajuster les exigences en matière de superficie des locaux, en réduisant la superficie minimale requise de 40.000 m² à 10.000 m² ou en adoptant un ratio m² par étudiant, ce qui permettrait une meilleure adaptation à la réalité des établissements privés tout en garantissant un environnement d'apprentissage adéquat. 2. Subventions et soutien financier : Il serait pertinent de mettre en place des subventions pour financer en partie l'achat de matériel pédagogique, d'ordinateurs, et pour soutenir la construction d'extensions des établissements privés et subventionner les formations et autres projets académiques ce qui renforcerait la qualité de l'enseignement. 3. Formation et renforcement des capacités : Le personnel et les enseignants des établissements privés pourraient bénéficier des programmes de formation continue et des visites d'échange organisées par le ministère. Cette initiative améliorerait les compétences et la qualité de l'enseignement dans le secteur privé. 4. Partenariats et exploitation des ressources : Le ministère pourrait encourager les établissements à exploiter pleinement leurs partenariats existants, pour maximiser les opportunités académiques et professionnelles offertes aux étudiants. 5. Facilitation des accords internationaux : Le ministère pourrait soutenir les établissements privés dans l'établissement de nouveaux accords internationaux, favorisant les échanges académiques et les collaborations de recherche. 6. Accès aux activités socioculturelles : Informer régulièrement les établissements privés de l'organisation d'activités socioculturelles nationales auxquelles ils pourraient participer et renforcer ainsi l'intégration sociale et culturelle des étudiants.

GEU l'Académie

Etat des lieux	Contraintes	Recommandations
<p>Création : 2012 Acte de création : Convention Affiliation : néant Local : Loué Superficie battue : 900 m² environ Nombre des étudiants : 65 Nombre des vacataires : 19 Nombre des enseignants en CDI : 9 Capacité d'accueil Actuelle : 120 Frais d'inscription étudiant/an : 38700 MRU N° Filières accréditées en cours de validité L/M : aucune N° Filières en attente de renouvellement d'accréditation L/M : 7 L</p>	<p>2.1. Contraintes liées aux superficies Suite à l'inspection réalisée fin janvier 2024 dans notre établissement, plusieurs contraintes liées aux surfaces des locaux d'enseignement ont été soulevées. En effet, les spécifications sont très strictes dans les documents et ne prennent pas en compte les réalités. Nous avons conscience que les étudiants ne peuvent pas bien apprendre que dans de bonnes conditions, mais les surfaces indiquées dans le cahier des charges sont trop grandes, surtout en ce qui concerne les surfaces allouées à la bibliothèque qui actuellement n'utilisent que des bibliothèques numériques disponibles sur internet. Est-il toujours nécessaire d'avoir des superficies si grandes allouées aux bibliothèques ?</p> <p>2.2. Contraintes liées au nombre d'enseignants recrutés avec des contrats à durée indéterminée Suite à l'inspection réalisée fin janvier 2024 dans notre établissement, plusieurs contraintes liées au nombre d'enseignants recrutés avec des contrats à durée indéterminée ont été soulevées. En effet, les spécifications sont très strictes dans les documents, 50% des enseignants doivent avoir des contrats CDI. Actuellement, nous avons 9 enseignants en CDI sur 27 professeurs intervenants. Pour des raisons financières, nous ne pouvons accéder à cette spécification. En effet, notre charge salariale est intégralement couverte par les frais de scolarité payés par nos étudiants. En tant qu'établissement privé, nous sommes soumis aux lois de l'offre et de la demande. Pour atteindre le nombre demandé, nous devrions augmenter les frais de scolarité de 30%, ce qui diminuerait le nombre de nos inscrits.</p>	<p>3.1. Nous demandons le suivi de notre dossier d'accréditation / habilitation pour le Master Par cette note, nous vous demandons votre appui afin de pouvoir finaliser dans les meilleurs délais notre demande d'accréditation / habilitation pour le Master Professionnel CCA que nous souhaitons mettre en place. Nous sommes prêts à réaliser les modifications susceptibles de permettre cette accréditation / habilitation.</p> <p>3.2. Demande d'octroi d'un terrain Afin de pouvoir suivre le cahier des charges et l'arrêté encadrant les activités des établissements supérieurs privés de plus près, nous vous demandons de nous octroyer un terrain qui serait propice à la construction du siège de notre établissement.</p> <p>3.3. Demande de subvention pour pallier la contrainte 2.2 Afin de pallier la contrainte 2.2 (Contraintes liées au nombre d'enseignants recrutés sur des contrats à durée indéterminée), nous vous demandons une aide sous forme de subvention. Nous avons également proposé (depuis 2020) au Ministère d'orienter vers notre établissement des étudiants bacheliers sous forme d'étudiants boursiers. Cela nous permettrait de pérenniser notre activité sous la supervision des services de contrôle de votre Ministère.</p> <p>3.4. Demande de changement de statut pour devenir une « Ecole d'Enseignement Supérieur Privée »</p> <p>GEU l'Académie est parmi les établissements supérieurs privés les plus anciens. Nous avons su résister dans la continuité malgré les conditions d'exercice qui n'ont pas toujours été favorables (période du COVID-19).</p> <p>Depuis 2017, notre établissement a obtenu le statut d'Institut Supérieur Privé. Nous portons un soin particulier à l'accomplissement de notre tâche qui consiste à préparer les étudiants pour l'insertion professionnelle en proposant des formations recherchées par les entreprises locales et internationales</p>

		<p>installées en Mauritanie en respectant l'encadrement du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.</p> <p>Aujourd'hui, dans le but de développer notre offre de formation et renforcer notre reconnaissance, nous demandons un changement de statut pour devenir une « Ecole » d'enseignement supérieur privée.</p> <p>Nous sommes prêts à compléter notre dossier suivant vos instructions afin d'obtenir ce nouveau statut.</p>
Lebanese International University		
Etat des lieux	Contraintes	Recommandations
<p>Création : 2008 Acte de création : Convention d'établissement à durée de 30ans Affiliation : Université Libanaise International au Liban Local : Propriété de l'université avec TF Superficie battue : 8000 m² Nombre des étudiants : 415-450 Nombre des vacataires : 50-60 Nombre des enseignants en CDI : 7 Capacité d'accueil Actuelle : 2000 Frais d'inscription étudiant/an : 4800 N° Filières accréditées en cours de validité L/M : 3 Master N° Filières en attente de renouvellement d'accréditation L/M : 8 Licence 3 Master</p>	<p>Malgré les efforts importants consentis par le promoteur, il reste encore des insuffisances au niveau du staff administratif et du corps professoral. Actuellement les professeurs permanents représentent 10% du corps professoral et leur recrutement pose problème à cause du vivier existant.</p> <p>Il est utile de rappeler que les frais de scolarité de l'Université sont les plus bas comparativement aux établissements privés notamment ceux du primaire et du secondaire, malgré cela elle est confrontée au non-paiement par certains de ses étudiants. Et en plus, elle ne reçoit aucune aide ou subvention de l'extérieur.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Trouver un mécanisme au niveau du MESRS pour l'augmentation du nombre d'étudiants à l'Université en orientant des étudiants et en leur accordant des bourses ; - Impliquer davantage l'Université dans les activités du MESRS (séminaires, colloques, salons) et traiter les sortants de l'Université au même titre que ceux de l'enseignement public ; - Réviser les textes en vigueur pour qu'ils tiennent compte des réalités sur le terrain
		-

Université Chinguitty Moderne

Etat des lieux	Contraintes	Recommandations
<p>Création : 2006 Acte de création : Convention Affiliation : Néant Local : Propriété de l'université avec TF Superficie battue : 800 m² Nombre des étudiants : 198 Nombre des vacataires : 15 Nombre des enseignants en CDI : 5 Capacité d'accueil Actuelle : 1000 Frais d'inscription étudiant/an : N° Filières accréditées en cours de validité L/M : aucune N° Filières en attente de renouvellement d'accréditation L/M : 3 L et 1 Master</p>	<p>1. L'incapacité d'un certain nombre d'établissements à mettre en place un programme de doctorat, pour diverses raisons qu'il faut aborder, d'autant plus que le programme de doctorat est l'aboutissement scientifique et moral de la formation universitaire, et que la performance des universités reste incomplète si elle n'inclut pas ce niveau de diplôme.</p> <p>2. Exiger la graduation du premier batch d'étudiant dans chaque filière, pour ouvrir un master dans la même spécialité. Les universités de la plupart des autres pays ne fonctionnent plus avec ce système. Cette procédure a également plusieurs répercussions négatives, dont la plus importante l'incapacité d'ouvrir des spécialisations nouvelles et innovantes au niveau du master car il faut attendre trois ans avant d'atteindre ce niveau et cinq ans avant d'atteindre le doctorat.</p> <p>3. Exiger 50 % de professeurs titulaires, ce qui est un pourcentage élevé compte tenu des capacités des institutions privées et de la réticence de la plupart des professeurs éminents à s'engager de manière permanente dans des universités privées et de leur volonté constante de rejoindre des institutions publiques</p> <p>4. Ne pas accorder directement l'accréditation pour l'ouverture des spécialisations et devoir passer par une année d'essai. Cette procédure entraîne un état d'appréhension et de doute chez les étudiants quant à la possibilité que le cours ne soit pas terminé et que leur diplôme ne soit pas accrédité, ce qui provoque une réticence de rejoindre l'université privée.</p> <p>5. La difficulté de répondre aux spécifications liées aux espaces et zones du siège de l'université, à ses services et à ses activités, sachant que les installations technologiques, les techniques de suivi de l'enseignement à distance et les</p>	<p>1. Fixer un délai pour la décision finale sur les demandes d'ouverture de spécialisation qui n'excède pas six mois, afin de permettre aux établissements de recevoir une réponse au cours de la même année universitaire et à un moment qui leur permet de se préparer à ouvrir la spécialisation accréditée l'année suivante.</p> <p>2. Créer un fonds national pour la recherche scientifique qui bénéficiera aux institutions publiques et privées et contribuera au financement de séminaires scientifiques, de chaires de recherche et de la publication d'articles spécialisés.</p> <p>3. Ouvrir la porte à l'obtention de bourses pour les étudiants d'institutions privées, que ce soit en y dirigeant certains étudiants ou en leur accordant des bourses pendant leurs études dans ces institutions, si les circonstances sont établies et que des conditions particulières sont prévues à cet effet.</p> <p>4. Mettre à jour un certain nombre de textes juridiques et le contenu du livre de tolérance pour être compatible avec les évolutions et changements et anticiper les évolutions futures dans le domaine.</p> <p>5. Mettre en place des mesures d'incitation pour le secteur privé afin d'investir dans l'enseignement supérieur et dans la recherche scientifique en particulier, et fournir le cadre juridique et procédural à cet effet.</p> <p>6. Encourager les universités internationales prestigieuses à s'associer avec des universités publiques et privées, ouvrir des branches ou des spécialisations au sein de ces institutions et fournir le cadre juridique et procédural à cet effet.</p> <p>Le ministère de tutelle organise une réunion consultative à laquelle participent toutes les institutions publiques et privées et autres parties concernées, le cas échéant. Son ordre du jour et son programme comprennent des questions et des sujets liés au secteur et sont préparés par le comité exécutif chargé de préparer la réunion.</p>

	<p>bibliothèques électroniques ont conduit à réduire le besoin de certains de ces espaces.</p> <p>6. Le sentiment que les autorités tutélaires n'ont pas pris les mesures nécessaires face à la violation de l'application de certaines procédures élémentaires, notamment l'inscription des étudiants non titulaires du baccalauréat, par exemple.</p>	
Université Mohamed Lemine ELChinguitti		
Etat des lieux	Contraintes	Recommandations
ISI KOMUNIK		
Etat des lieux	Contraintes	Recommandations
<p>Création : 2010 Acte de création : Convention Affiliation : Le Groupe ISI de Dakar Local : Bâtiment loué Superficie battue : 1054 m² Nombre des étudiants : 54 Nombre des vacataires : 11 Nombre des enseignants en CDI : 4 Capacité d'accueil Actuelle : 400 Frais d'inscription étudiant/an : (4000 MRU inscription + mensualité 4000 MRU + uniforme 4000 MRU) N° Filières accréditées en cours de validité L/M : aucune N° Filières envoi de renouvellement d'accréditation L/M : 3 Licences</p>	<p>1. Les professeurs permanents : Le pourcentage actuellement exigé de 50 % de professeurs permanents est difficilement tenable pour bon nombre de nos institutions, compte tenu de nos moyens dérisoires. Nous proposons de réviser ce pourcentage à 10%, ce qui nous permettrait de maintenir un personnel académique stable tout en gérant nos ressources plus efficacement.</p> <p>2. Création de nouvelles filières : Nous suggérons que chaque structure puisse ouvrir une nouvelle filière après la première promotion de diplômés. Cela permettrait à l'AMAQ-ES d'étudier la pertinence et l'impact de la filière avant de statuer sur son accréditation définitive.</p> <p>3. Surveillance des examens ; Les conditions actuelles de surveillance des examens partiels et finaux nécessitent une révision. Nous proposons d'aligner la rémunération des surveillants sur celle de nos enseignants, ce qui refléterait mieux les responsabilités associées à cette tâche.</p> <p>4. Concurrence déloyale des universités publiques : Nous rencontrons également des difficultés dues à la concurrence déloyale des universités publiques, qui bénéficient de la prise en charge de l'État et qui ont une partie privée. Le manque de soutien financier pour les institutions privées compromet notre capacité à offrir un enseignement de qualité supérieure à l'existant.</p>	<p>1. Les professeurs permanents : Le pourcentage actuellement exigé de 50 % de professeurs permanents est difficilement tenable pour bon nombre de nos institutions, compte tenu de nos moyens dérisoires. Nous proposons de réviser ce pourcentage à 10%, ce qui nous permettrait de maintenir un personnel académique stable tout en gérant nos ressources plus efficacement.</p> <p>2. Création de nouvelles filières : Nous suggérons que chaque structure puisse ouvrir une nouvelle filière après la première promotion de diplômés. Cela permettrait à l'AMAQ-ES d'étudier la pertinence et l'impact de la filière avant de statuer sur son accréditation définitive.</p> <p>3. Surveillance des examens : Les conditions actuelles de surveillance des examens partiels et finaux nécessitent une révision. Nous proposons d'aligner la rémunération des surveillants sur celle de nos enseignants, ce qui refléterait mieux les responsabilités associées à cette tâche.</p> <p>4. Concurrence déloyale des universités publiques : Nous rencontrons également des difficultés dues à la concurrence déloyale des universités publiques, qui bénéficient de la prise en charge de l'État et qui ont une partie privée. Le manque de soutien financier pour les institutions privées compromet notre capacité à offrir un enseignement de qualité supérieur à l'existant.</p>

International Business School

Etat des lieux	Contraintes	Recommandations
<p>Création : 2024 Acte de création : convention Affiliation : néant Local : Loué Superficie battue : _____ Nombre des étudiants : Nombre des vacataires : Nombre des enseignants en CDI : Capacité d'accueil Actuelle : _____ Frais d'inscription étudiant/an : MRU N° Filières accréditées en cours de validité L/M : 3 Licences N° Filières envoi de renouvellement d'accréditation L/M : --</p>	<p>Pour rappel, les textes juridiques organisant l'Enseignement Supérieur Privé ont été rédigés dans des conditions particulières, au moins, loin des conditions requises pour le développement de ce secteur dont la capacité d'accueil est suffisante pour attirer les centaines d'étudiants mauritaniens qui préfèrent s'inscrire dans le privé des pays de la sous-région. Les exigences fixées par ces textes, qui ne sont guère satisfaits par certains établissements publics, ne prennent pas en compte les réalités du privé mauritanien : recrutement de 25% du corps professoral (10% au Sénégal), des superficies dépassant parfois l'utile, des restrictions qui empêchent les enseignants du supérieur d'utiliser leur temps libre dans la gestion des établissements privés pour garantir la qualité et le respect des normes pédagogiques...etc.</p> <p>Malgré la riche expérience de son corps professoral, la qualité de ses programmes et son sérieux académique, l'ISB se trouve prisonnière de certaines pratiques et mesures administratives qui se traduit par :</p> <ol style="list-style-type: none"> a. La lenteur des procédures d'accréditation des diplômes ; b. Des textes juridiques contraignants ; c. Une concurrence déloyale. 	<p>Tout d'abord, il y'a lieu de noter que les établissements privés sont appelés à contribuer à l'amélioration de la qualité de l'ES en Mauritanie. Ils doivent être un modèle de crédibilité, de rigueur et du sérieux académique. Pour ce faire, ils doivent bénéficier de l'appui moral et matériel nécessaire à leur développement mais aussi ils doivent faire l'objet d'un contrôle rigoureux exigeant le respect des normes pédagogiques (qualité des enseignants et sérieux des mesures d'évaluation et de délivrance de diplômes).</p> <p>Dans une logique d'accompagnement et d'assistance aux établissements privés, il y'a lieu de proposer les recommandations suivantes :</p> <p>Sortir de la logique d'endurcissement des conditions pour une logique d'accompagnement et d'assistance. Cette dernière a pour but d'accomplir les avantages suivants : (i) aider les établissements privés à se développer, (ii) réduire les charges dépensées par les familles mauritaniennes sur la formation de leurs enfants à l'étranger, (iii) lutter contre la prolifération de faux diplômes délivrés à tort et à travers et (iv) contrôler la qualité de formation des cadres et agents.</p> <p>Permettre aux lauréats des filières habilitées des établissements privés de participer légalement aux concours de la fonction publique. Leur réussite ne peut être que bénéfique pour les intéressés et pour la nation.</p> <p>Pour sortir du dilemme « avoir des étudiants pour accréditer les diplômes et avoir des diplômes accrédités pour avoir des étudiants » il est très urgent de distinguer entre la procédure d'accréditation et celle de renouvellement d'accréditation. A ce titre, nous estimons qu'il est plus logique d'appliquer les procédures comme suit :</p> <ol style="list-style-type: none"> a. La procédure d'Accréditation des diplômes des nouvelles offres de formation. Elle doit être fondée sur les mêmes critères appliqués en 2016 et en 2020 : <ul style="list-style-type: none"> - une autorisation d'ouverture - des programmes de formation en phase avec les normes pédagogiques - un corps professorat compétent - un staff académique et administratif qualifié et garantissant la crédibilité et le sérieux demandés. - des locaux appropriés b. La procédure de renouvellement d'accréditation est lancée après 4 à 5 ans de l'accréditation. Cette procédure doit reposer sur : <ul style="list-style-type: none"> - La satisfaction des critères précédents

		<ul style="list-style-type: none">- Le recrutement de 10% du corps enseignants,- une évaluation interne- une évaluation externe. <p>A notre avis, cette approche propose des solutions cohérentes et rectifie les lacunes de la procédure actuelle qui est très lente et très loin de verser dans l'intérêt des établissements privés et de celui des milliers des familles qui dépensent chaque année des sommes colossales sur la formation de leurs enfants à l'étranger.</p> <p>En bref, l'accompagnement et l'assistance du secteur privé impose :</p> <ul style="list-style-type: none">- L'assouplissement des textes juridiques organisant l'enseignement supérieur privé pour qu'ils soient un outil de développement pas un rempart au progrès.- un appui permettant l'orientation d'un nombre plus important des bacheliers et des jeunes diplômés vers l'ES Privé.
--	--	---

III. Situation des EPES de trois pays : Tunisie, Sénégal et Maroc

Nous présentons, ici, un résumé de la situation des EPES de trois pays, deux du Maghreb et un de l'Afrique de l'Ouest. Ces 3 pays ont élaboré des réformes, ces dix dernières années, qui leur ont permis de développer leur système d'enseignement supérieur privé mais aussi d'être des hubs de formation supérieure pour les grandes universités et écoles européennes et nord-américaines. Les EPES créés en partenariat avec de grandes institutions de l'Etat et les grandes universités et écoles européennes ou nord-américaines délocalisées attirent plus d'étudiants.

L'enseignement supérieur est aujourd'hui un véritable marché. Chaque promoteur d'EPES essaie de se positionner, d'une manière ou d'une autre. Pour ce faire, il est important d'attirer des étudiants (selon des critères et des profils différents), mais plus encore, il faut que la réputation soit positive, autant en termes de qualité de la formation que sur les taux de promotion et d'insertion professionnelle.

1. Situation des EPES en Tunisie

En 2023, la Tunisie comptait 305 635 étudiants dont 44 988 dans les établissements privés d'enseignement supérieur soit 14,7%. Elle consacrait 4% de son budget au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique et 1,34% du PIB aux dépenses de ce ministère. Le nombre d'étudiants pour 100 000 habitants est de 2 579.

Depuis le début des années 2000, la Tunisie a encouragé les formations supérieures privées et a mis en place un véritable secteur privé d'enseignement supérieur, destiné à compléter un secteur public en surcharge et partiellement inadapté. L'ultime but étant l'incitation au développement d'un marché libre d'éducation. Cette décision constitue un revirement de la pensée de l'État très fortement opposée, depuis l'indépendance, à l'existence d'EPES.

Les formations d'enseignement privé connaissent un engouement : le nombre d'étudiants dans les EPES est passé de 912, en 2003, à 16 903, en 2013, soit à une augmentation de 1753%, en 10 ans. Cette tendance d'accroissement a continué et représente 166% ces dix dernières années. La Tunisie compte 216 établissements d'enseignement supérieur public dont 13 universités et 80 établissements d'enseignement supérieur privé dont 10 universités.

Le taux de réussite du baccalauréat en 2024 est de 55,56% soit 77 959 admis sur les 140.213 candidats qui se sont présentés aux épreuves.

L'enseignement supérieur privé en Tunisie a connu une évolution significative au cours des dernières décennies, devenant un acteur incontournable dans le paysage éducatif national. Alors que le secteur public peine à répondre aux attentes croissantes des étudiants et du marché du travail, les établissements privés se positionnent comme des alternatives attractives, offrant des formations diversifiées et adaptées aux besoins contemporains. Les établissements privés mettent l'accent sur des formations orientées vers l'employabilité. Des partenariats avec des entreprises locales et internationales sont fréquemment établis pour garantir que les programmes restent pertinents. Les universités privées tunisiennes ont progressivement établi des partenariats internationaux, renforçant ainsi leur position sur la scène éducative mondiale. Ces collaborations visent à enrichir l'expérience académique des étudiants et à favoriser les échanges de connaissances et de compétences.

L'État accompagne les EPES lors de leur création. En 2000, il a proposé dans le Xème Plan de leur offrir une exonération fiscale sur une période pouvant aller jusqu'à dix ans, un terrain pour la construction des bâtiments, le quart du coût du projet et le quart des salaires des enseignants et formateurs recrutés pour une période de dix ans. Par ailleurs, l'État veille au respect des normes en matière de répartition des enseignements, de déroulement des examens, de délivrance des diplômes.

2. Situation de l'EPES au Sénégal

En 2022, le Sénégal comptait huit universités publiques, cinq Instituts Supérieurs d'Enseignement Professionnel (ISEP), une école polytechnique (EPT), plus de 300 établissements privés d'enseignement supérieur (EPES) placés sous la tutelle du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation et deux nouveaux projets d'université. Le nombre d'étudiants est de 269 556 dont 83 042 dans les EPES (31%). Le taux d'accès pour le supérieur, en 2022, était de 1520 étudiants pour 100 000 habitants.

En 2022, plus de 80% des étudiants des Etablissements d'Enseignement Supérieur Public (EESP) étaient inscrits dans 3 universités : l'Université Cheikh Anta Diop (49,77%), l'Université virtuelle du Sénégal (24,86%) et de l'Université Gaston Berger (8,21%).

75 959 candidats ont été déclarés admis au baccalauréat, soit un taux de réussite de 52%. Les bacheliers des séries littéraires sont largement majoritaires avec un effectif de 59421 soit 78,23 %. Ceux des séries dites scientifiques-techniques et tertiaires représentent respectivement des effectifs de 14 917 soit 19,64 % et 1621 soit 2,13 %.

C'est en 1994 que l'État vote la loi 94-82 (23 décembre 1994) portant sur le statut des établissements privés d'enseignement supérieur qui voient leur essor durant les années 2000. Ce qui va conduire le gouvernement à chercher davantage à cadrer le secteur, avec l'adoption d'un décret fixant les conditions d'ouverture des établissements qui date de 2005 et qui est modifié en 2011 (décret 2011-1030) et d'un second, qui institue l'Autorité Nationale de l'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur (ANAQ-SUP) habilitée à accréditer les programmes et filières de formation. Ce décret sera lui aussi modifié en 2018 (décret n°2018-1956).

La création d'un établissement privé se fait sur la base du dépôt d'un dossier de déclaration auprès du MESRI. « L'établissement peut commencer à fonctionner s'il obtient un agrément provisoire délivré à la suite d'une évaluation. L'agrément définitif peut être délivré au moins un an après l'ouverture ». Le Sénégal comptait, en 2022, 364 établissements privés d'enseignement supérieur. Leur essor résulte d'une combinaison dynamique de plusieurs facteurs, parmi lesquels la croissance de la demande, consécutive à une croissance des diplômés de l'enseignement secondaire.

Les EPES sont créées soit par des promoteurs nationaux ou étrangers, soit appartiennent à des réseaux transnationaux, soit sont des filiales d'établissements étrangers. « Le processus de recrutement des enseignants de ces établissements est pratiquement le même dans tous les établissements. Il faut identifier le personnel permanent et les vacataires (souvent des

professionnels des entreprises ou des enseignants des universités publiques). Ce personnel enseignant compte aussi des « professionnels de la vacation ». Il s'agit ici de diplômés de doctorat ou des doctorants non titulaires d'un poste dans l'enseignement supérieur et qui assurent des vacances dans plusieurs établissements. » (Dia et Coulibaly, AFD, 2020).

« Le partenariat public-privé était une solution apportée à la difficulté des universités publiques à absorber tous les bacheliers. Il repose sur le fait qu'avant 2019 certains bacheliers devaient être orientés vers les établissements privés, en fonction de leur demande et des conditions posées par les instituts privés. Parmi ces conditions, il y avait le paiement de la formation de l'étudiant par l'État. Ceci permettait donc de désengorger les universités publiques. Par la suite, des problèmes de paiement se sont posés à l'État, et le fonctionnement et la gestion de ces EPES devenaient de plus en plus compliqués. On observait une massification de certains EPES qui n'étaient pas bien préparés. Par conséquent, l'insuffisance des infrastructures se faisait de plus en plus sentir. » (Dia et Coulibaly, AFD, 2020). L'orientation des étudiants s'effectue par CAMPUSEN, un logiciel développé par le MESRI. Le nouveau bachelier se connecte sur ce site pour effectuer ses choix d'orientation. Il fait trois choix dans chacune des universités publiques qui ont, au préalable, renseigné les critères de notes pour chacune des filières proposées. En fonction des notes obtenues par le bachelier, comparativement aux autres bacheliers qui ont fait la même demande, en fonction des places disponibles pour chaque filière, CAMPUSEN oriente les étudiants dans les différentes universités publiques. Avant 2019, à l'issue de cette phase, les bacheliers non-orientés avaient la possibilité de refaire une autre demande dans les universités privées, selon la même procédure.

3. Situation des EPES au Maroc

Le Maroc comptait, en 2023, 1 218 687 étudiants encadrés par 21 624 enseignants permanents soit un taux d'encadrement moyen d'un enseignant pour 56 étudiants et un taux 3 290 étudiants pour 100 000 habitants. Le nombre d'étudiants était de 295 634 en 2000.

Il consacrait 4% de son budget au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique et 1,34% du PIB aux dépenses du ministère.

En 2023, l'enseignement supérieur privé comptait plus de 70 000 étudiants avec 5 744 enseignants permanents, soit un taux d'encadrement moyen d'un enseignant pour 12 étudiants. Il compte 199 établissements qui proposent une offre de formation très diversifiée aussi bien au niveau des cursus que des filières. Ces établissements se répartissent comme suit : 129 établissements privés ne relevant pas des universités, 25 établissements relevant des universités privées, 42 établissements créés dans le cadre du partenariat et 3 établissements de l'Université Al Akhawayn. Les formations dans le privé attirent de plus en plus d'étudiants marocains mais comparé au système universitaire public, le privé reste encore négligeable.

A partir de 2010, le Maroc a entamé une véritable transformation de son système d'enseignement supérieur avec l'apparition des universités privées, affichant de grandes ambitions, mobilisant des moyens considérables et challengeant ainsi les écoles en place. Dans un marché plus concurrentiel, les opérateurs ont été contraints de monter en gamme. L'introduction de la reconnaissance de l'État, à partir de 2015, de ce label privé permettant aux écoles et universités de délivrer, pour la première fois, des diplômes équivalents à ceux du

public, a intensifié le niveau de compétition. Plusieurs établissements ont mis à niveau leurs infrastructures et leurs conditions de formation en investissant dans des campus imposants, recruté plus d’enseignants permanents et renforcé leur recherche académique, relevant ainsi le défi de décrocher la reconnaissance de l’État et d’être attractifs.

Entre 2010 et 2023, 11 universités privées ont vu le jour au Maroc. La première a été l’Université Internationale de Rabat. Il en existe deux types, celles créées dans le cadre d’un partenariat avec l’État et celles nées d’initiatives entièrement privées. En 2023, elles ont reçu près de 31.500 étudiants, dont 9% d’internationaux.

Tableau 3 : Établissements Privé d’Enseignement Supérieur, Maroc

5 universités privées créées en partenariat avec l’État	6 universités privées
Université Internationale de Rabat (UIR)	Université MUNDIAPOLIS Casablanca
Université Mohamed 6 Polytechnique (UM6P)	Université Internationale de Casablanca (UIC)
Université Euro-méditerranéenne de Fès (UEMF)	Université Internationale d’Agadir (UVERSIAPOLIS)
Université Internationale ABULCASIS des Sciences de la Santé Rabat (UIASS)	Université Privée de Marrakech (UPM)
Université Mohamed 6 des Sciences de la Santé Casablanca (UM6SS)	Université Privée de Fès (UPF)
	Université Privée de la Santé et des Sciences d’Agadir (UPSSA)

Les universités et les établissements créés dans le cadre de partenariat sont des fondations à but non lucratif créées dans le cadre de la dynamique d’internationalisation de l’enseignement supérieur marocain. Ces universités et établissements sont sous l’autorité pédagogique du Ministère chargé de l’Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

L’enseignement supérieur privé comporte des universités et établissements créés par des initiatives privées mais sous l’autorité pédagogique du Ministère chargé de l’Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

Actuellement les grandes écoles et universités marocaines de premier rang tentent d’obtenir l’AACSB consacrant l’excellence académique. C’est le cas de Rabat Business School (UIR) et de l’ESCA qui ont réussi à obtenir l’AACSB que seul 5% des écoles de commerce et de management dans le monde détiennent. Rabat Business School est dans le top 50 (32ème en 2024) selon le ranking du Times Higher Education. Elle est la seule en Afrique et au Moyen-Orient à y figurer.

Certaines grandes institutions privées ont accéléré leur ouverture sur l’international, à travers une multitude de conventions, offrant des opportunités d’échanges à l’étranger et de double diplomation.

Les grandes écoles et universités européennes et nord américaines parient sur un hub Maroc pour recruter un maximum d'étudiants africains, qui viendraient au Maroc pour ensuite bénéficier d'une mobilité à l'international, grâce aux accords académiques que possèdent leurs institutions dans le monde ; c'est le cas, pour la France, de l'École Centrale, l'ESSEC, Arts et Métiers (ENSAM), Toulouse Business School, l'INSA, ...

Conclusion et recommandations

Le secteur privé qui était considéré comme un refuge des perdants de la compétition scolaire, commence à redorer son blason. Au niveau du supérieur, on constate que :

- Les EPES commencent à participer à une diversification de l'offre, les établissements publics n'arrivent pas à faire face à une demande éducative de plus en plus informée et exigeante quant aux contenus et aux finalités des formations.
- De nouvelles compétences sont requises par le marché du travail en constante transformation : l'informatique, le management, le commerce, le marketing, la communication, pour ne citer que des filières où le public tardait à se distinguer et n'arrive plus à répondre à la demande croissante dans ces domaines.
- Il existe une revendication des familles concernant les enseignants imprégnés de savoirs renouvelés, les effectifs plus réduits permettant des apprentissages compris, assimilés et aisément qualifiants, et les aspirations d'une grande partie des jeunes.

Les pays africains qui attirent une bonne partie de nos étudiants disposent de trois types d'EPES : ceux créés par des initiatives, d'autres en partenariat avec des institutions publiques et ceux créés à partir de la délocalisation de grandes universités et écoles européennes et nord-américaines. Les deux dernières assurent des enseignements de qualité et attirent plus d'étudiants.

En Mauritanie, nous constatons que :

- Les EPES ont été créés par des initiatives privées dont 3 en partenariats avec des institutions de formations étrangères privées (Sup-Management Maroc, ISI, Sénégal et IUL, Liban). Il n'existe pas d'établissements d'enseignement supérieur à statut privé en partenariat avec des institutions de l'Etat ni de délocalisation de grandes universités ou écoles étrangères.
- Le processus d'évaluation de l'Enseignement Supérieur National a été établi depuis l'adoption et l'introduction d'un Référentiel National pour l'Evaluation des formations. L'Enseignement Supérieur public et l'Enseignement Supérieur privé doivent se comporter comme deux leviers complémentaires et nécessaires pour l'amélioration de l'Enseignement Supérieur National. Dans cette optique l'Enseignement Supérieur public ne devrait plus être la référence ou la jauge par laquelle l'Enseignement Supérieur privé est jugé ou mesuré ; les deux deviennent des cogérants avec la même mission : améliorer et développer l'Enseignement Supérieur National.
- Environ 90% des filières de Licence et Master dans les EPES doivent renouveler leur accréditation académique.

- Dans la nouvelle conjoncture de l'Enseignement Supérieur National, ce renouvellement d'accréditation doit passer par des évaluations internes et des évaluations externes menées par l'AMAQES pour vérifier la conformité de ces enseignements aux normes et critères du Référentiel National d'Evaluation des Formations.
- Ces évaluations peuvent être gratuites ou payantes.
- Un planning global de ces évaluations devrait s'étaler sur une période de deux ans de 2025 à 2027 afin que toutes les filières LMD dans les EES privés soient accréditées académiquement suivant les procédures du Référentiel National pour l'évaluation des formations.

Après les entretiens avec les responsables des EPES, nous constatons que les principales demandes des EPES présentées dans leur note concernent :

- L'accélération des délais de traitement des demandes d'accréditation et de mise à jour des programmes.
- La révision des normes infrastructurelles en réduisant la superficie minimale requise.
- La réduction des pourcentages de recrutements ou de CDI concernant les personnels enseignants.
- Des subventions et soutien financier : mettre en place des subventions pour financer en partie l'achat de matériel pédagogique et soutenir la construction d'extensions des établissements privés.
- La participation à la formation et au renforcement des capacités : le personnel et les enseignants des établissements privés pourraient bénéficier des programmes de formation continue et des visites d'échange organisées par le ministère.
- Une plus grande participation aux accès des activités socioculturelles : Informer régulièrement les établissements privés de l'organisation d'activités socioculturelles nationales auxquelles ils pourraient participer et renforcer ainsi l'intégration sociale et culturelle des étudiants.
- L'orientation d'un quota des nouveaux étudiants bacheliers dans les EPES et prendre en charge leurs frais d'inscription ce qui pourrait leur permettre de renforcer leurs ressources de revenus, pérenniser leurs activités et d'avoir plus de confiance de la part des étudiants.

À la suite des points de vue exprimés lors des entretiens avec les responsables des EPES et les contenus de leurs notes et à l'analyse de la situation des EPES mauritaniens et ceux de 3 pays voisins (Maroc, Sénégal et Tunisie), et compte tenu de l'importance de certaines des recommandations et l'impact positif de leur application pour le développement de l'enseignement privé, il est souhaitable qu'une commission spécialisée soit créée pour étudier les modalités pratiques de mise en œuvre de certaines recommandations des EPES. Elle serait chargée en particulier de proposer les modifications réglementaires dans certains textes du cahier de charge et des mesures concrètes réalisables répondant aux exigences de qualité, de pertinence et d'accès, permettant le développement du système d'enseignement supérieur national. Elle pourrait aussi être chargée d'étudier les avantages et inconvénients de création d'EPES en partenariat et de délocalisation de grandes universités et écoles étrangères.

CHAPITRE 4

VISITE DE L' ANEAQ EN MAURITANIE

Contexte : Une délégation de l'Agence Marocaine d'Evaluation et d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur (ANEAQ) a effectué une visite de travail en Mauritanie du 10 au 16 novembre 2024 sur invitation du Directeur de l'AMAQES

MEMBRES DE LA DELEGATION MAROCAINE :	<ul style="list-style-type: none">- Madame Fatima Zahra ALAMI, Directrice PI de l'ANEAQ ;- Monsieur Nabil GHARBI, Chef de division d'évaluation des formations ;- Monsieur Fouad CHAFI, Chef de division d'évaluation des établissements ;- Monsieur Youssef EL MAHDAD, Chef de division des affaires administratives et financières ;- Monsieur Mohammed TIZGUI, Chef de service des Ressources Humaines ;- Monsieur Youssef AZZABI, chargé du comité d'évaluation des formations des sciences de la santé ;- Monsieur Hassane EZBAKHE, Expert de l'ANEAQ ;- Monsieur Saad CHARIF D'OUAZZANE, Expert de l'ANEAQ.	
DATE DE LA MISSION :	Date d'arrivée : 10/11/2024	Date de départ :16/11/2024
JOURS DE TRAVAIL :	De 11 au 15 Novembre 2024	
LIEU DE LA MISSION :	Nouakchott – Nouadhibou – Zouerate	
TITRE DE L'ACTIVITE :	Visite de travail et de partage d'expériences en matière d'évaluation institutionnelle entre l'ANEAQ et l'AMAQES	

I) Contexte de la mission

Dans le but de concrétiser l'accord de coopération signé, le 24 mars 2022, entre l'Agence Nationale d'Evaluation et d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (ANEAQ-Maroc) et l'Autorité Mauritanienne d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur (AMAQES-Mauritanie) et afin de refléter cette vision commune de développement durable et d'intégration régionale entre le Royaume du Maroc et de la République Islamique de Mauritanie, une délégation Marocaine, présidée par la Directrice par Intérim Mme Fatima Zahra ALAMI, a effectué une visite en Mauritanie sur invitation du Directeur de l'AMAQES du 10 au 16 novembre 2024 en vue de partager les expériences et les bonnes pratiques dans le domaine d'évaluation et de l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Ces échanges témoignent la profondeur des liens qui unissent les deux pays et incarnent le partenariat stratégique exemplaire dans la région du Maghreb et de l'Afrique, sachant bien que le Maroc accueille chaque année de nombreux étudiants mauritaniens dans ses universités, renforçant ainsi les relations humaines entre les deux peuples.

II) Objectifs de la Mission :

1. Renforcer la coopération entre l'ANEAQ-Maroc et l'AMAQES-Mauritanie ;
2. Partager les compétences et les bonnes pratiques de l'ANEAQ avec l'AMAQES dans le domaine de l'évaluation de l'offre de formation et des établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ;
3. Mener conjointement l'opération de l'évaluation de l'offre de formation et des établissements ;
4. Former les experts mauritaniens.

II) Résultats attendus

1. Promouvoir les liens d'échanges et de coopération en matière d'évaluation et d'assurance qualité entre l'ANEAQ et l'AMAQES ;
2. Déterminer les zones d'amélioration dans les systèmes d'évaluation en s'inspirant des expériences des deux pays ;
3. Echanger sur les outils d'évaluation interne et externe entre les deux parties ;
4. Favoriser les échanges de ressources humaines capables d'impulser les activités d'évaluation

III) Préparation de la mission :

Pour mener à bien la mission une réunion de coordination et de préparation a été tenue le 17 octobre 2024 entre les membres des deux institutions.

Des documents ont été partagés, à savoir :

- Le programme détaillé de la visite ;
- Les référentiels et les guides d'évaluation ;
- Les rapports d'autoévaluations des deux établissements ;
- Le programme de l'Evaluation Externe des deux établissements ;
- Les termes de références des deux ateliers ;
- Le chronogramme de l'atelier de partage du référentiel institutionnel du 11-11-2024 ;
- Le chronogramme de l'atelier de formation des évaluateur externes du 15-11-2024.

IV) Description des activités

Lundi 11 novembre 2024 :

La délégation Marocaine a été reçue en audience par le ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique M. Yacoub OULD MOINE, à son cabinet à Nouakchott :



La délégation marocaine reçue par Son Excellence le MESRS

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique M. Yacoub OULD MOINE, a reçu en audience le lundi 11 novembre 2024, les membres de la délégation marocaine en présence du Directeur de l'Autorité Mauritanienne d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur et de la recherche scientifique et la Directrice par Intérim de l'Agence Nationale et d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

Lors de cette rencontre, les discussions ont portées sur les relations bilatérales de coopération entre les deux pays, notamment entre les deux ministères de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, la mobilité des étudiants et plus précisément la coopération entre l'autorité mauritanienne et l'agence marocaine et les perspectives de développer cette coopération qui a été concrétisée par l'organisation des ateliers de formation au profit des évaluateurs mauritaniens pour permettre l'échange d'expertises et d'expériences dans le cadre de l'évaluation institutionnelle des établissements d'enseignement supérieur Mauritaniens.

Accueil de la délégation Marocaine par son Excellence, l'Ambassadeur du Royaume du Maroc en Mauritanie à Nouakchott :

Monsieur l'Ambassadeur Hamid CHABAR, a dédié une réception spéciale à l'honneur des membres de la délégation marocaine. Lors de cette rencontre, M. l'Ambassadeur a signalé la particularité des relations fortes et singulières qui incarnent les liens historiques entre les deux pays frères qui doit être renforcer davantage par des partenariats dans divers secteurs conformément aux orientations de Sa Majesté le Roi Mohammed VI et le Président Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani.



La délégation marocaine reçue par Son Excellence l'Ambassadeur du Maroc en Mauritanie

Madame Fatima Zahra ALAMI, Directrice PI de l'ANEAQ, a remercié vivement son excellence pour son accueil et ses recommandations, tout en soulignant la nécessité et l'importance de développer la coopération entre l'AMAQ-ES et l'ANEAQ, notamment dans le domaine de l'évaluation et de l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur en vue d'approfondir encore davantage la coopération avec les pays voisins et de l'asseoir sur des bases solides et pérennes.

Atelier de partage du référentiel national institutionnel et les bonnes pratiques en matière d'évaluation institutionnelle



Son Excellence le Ministre M. Yacoub Ould MOINE à l'ouverture officielle de l'atelier

La cérémonie d'ouverture officielle de l'atelier a été présidée par Son Excellence le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la recherche Scientifique Monsieur Yacoub OULD MOINE.

Le Ministre a prononcé une allocution à cette occasion dans laquelle il a souligné que cet atelier s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du programme du Président de la République Monsieur Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani visant le développement et la modernisation de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique pour les mettre au service des enjeux du développement du pays.

À cet égard, il a exprimé ses sincères remerciements à Mme Fatima Zahra ALAMI, Directrice PI de l'ANEAQ qui a répondu sans hésitation à l'invitation de l'AMAQ-ES pour partager les compétences et les bonnes pratiques de l'ANEAQ avec son homologue mauritanien surtout dans le domaine de l'évaluation de l'offre de formation et des établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Le Directeur de l'AMAQ-ES, M. Mohamed Lemine OULD HALESS, a mis en exergue ce partenariat distingué entre les deux instances pour assurer la qualité, la crédibilité et la compétitivité de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique dans les deux pays.

De son côté, Mme Fatima Zahra ALAMI a passé en revue l'expérience marocaine dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, tout en soulignant que cet atelier constitue une occasion précieuse à l'ANEAQ pour contribuer à la promotion de l'assurance qualité au sein des universités mauritaniennes et garantir l'amélioration continue des instances d'évaluation.

La cérémonie d'ouverture de l'atelier de formation a été marquée par le renouvellement de la signature de la convention de coopération entre l'Autorité Mauritanienne d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur (AMAQ-ES) et l'Agence Nationale d'Evaluation et d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (ANEAQ) du Royaume du Maroc en vue de rehausser la qualité et la conduite des méthodes d'évaluation participative des établissements d'enseignement supérieur et de recherche scientifique, d'échanger les expériences et les méthodes innovantes d'évaluation institutionnelle.

L'accord a été signé par les deux directeurs en présence de Monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, M. Yacoub OULD MOINE, le représentant de Monsieur l'ambassadeur du Royaume du Maroc en Mauritanie, les chargés de mission, les conseillers, les directeurs centraux du MESRS, les chefs des établissements d'enseignement supérieur et des personnalités Mauritaniennes.



11/11/2024 : La cérémonie de signature du renouvellement de la convention de partenariat entre l'AMAQES et l'ANEAQ



Une vue d'une partie des participants à l'atelier

1ème intervention : « Evaluation et Assurance Qualité dans l'Enseignement Supérieur au Maroc », Intervenant : Nabil GHARBI, Chef de division d'évaluation des formations.

Les Principaux axes :

- L'évolution de l'AQ au Maroc et le contexte juridique et institutionnel qui a permis l'émergence de l'ANEAQ en tant qu'instance d'évaluation qui veille sur l'évaluation des programmes de formation pour accréditation, l'évaluation des établissements, l'évaluation de la recherche scientifique et des centres d'études doctorales, l'évaluation de la coopération universitaire et l'évaluation des demandes d'équivalence ;
- L'organisation de l'ANEAQ et le rôle de chaque composante pour assurer son bon fonctionnement ;



- Le processus d'évaluation des formations, les normes adoptées (les cahiers de normes pédagogiques nationales) et le grand chantier de réforme pédagogique conçu dans le cadre du (PACTE ESRI 2030) ;
- Le processus d'évaluation des établissements et le Référentiel d'évaluation institutionnelle qui est le résultat d'une contribution et d'une collaboration active de toutes les parties prenantes aux niveaux du ministère de tutelle, des instances nationales, des universités, des établissements publics et privés et des experts européens et leurs homologues marocains.
- Les Accords de coopération et du partenariat signé, au niveau continental et international, en vue de bénéficier des différentes expériences dans l'évaluation et l'assurance qualité de l'enseignement supérieur.

2ème intervention : Présentation du Référentiel National Institutionnel.

Intervenants :

M Bouh Amar, Expert évaluateur, de l'AMAQES

Mme Djeynaba ElHadj Diouf, Experte Evaluateur de l'AMAQES.

Ces deux interventions , en arabe et en français, ont commencé par un aperçu historique sur le processus d'élaboration du référentiel national institutionnel mauritanien qui est un outil d'évaluation des établissements d'enseignement supérieur et / ou de recherche scientifique en vue de l'obtention de l'habilitation à délivrer des diplômes et qui va servir de cadrage tant pour l'évaluation institutionnelle (dans la phase d'auto-évaluation) que pour la phase d'évaluation externe (comité d'experts).Les intervenants ont exposé les domaines, les critères et les indicateurs de ce référentiel et leurs importances dans l'opération d'évaluation en vue de développement et d'amélioration de la performance des institutions universitaires mauritaniennes.

Visite de travail et d'évaluation externe de Zouerate

1. Membres de la commission d'évaluation externe :

- Monsieur Saad CHARIF D'OUAZZANE, Expert évaluateur de l'ANEAQ ;
- Monsieur Isselmou BABAH, Expert Evaluateur de l'AMAQES.
- Monsieur Mohamed Salem SABAH, Expert Evaluateur de l'AMAQES.

2. Accompagnateurs ANEAQ

- Monsieur Nabil GHARBI, Chef de division d'évaluation des formations ;
- Monsieur Mohammed TIZGUI, Chef de service des Ressources Humaines ;

- Monsieur Youssef AZZABI, Chargé du comité d'évaluation des formations des sciences de la santé ;

3. Accompagnateurs AMAQ-ES :

- Monsieur Sidi Mohamed ABDELLAHI, Directeur adjoint de l'AMAQES;
- Monsieur Mohamed ELMOCTAR, Chef de service des EES privés;
- Monsieur Mohameden AHMED LABEID, Responsable Administratif et Financier.



Mardi 12 novembre : Les deux délégation Marocaine et Mauritanienne reçus en audience par le Wali de la région de Tiris Zemmour à Zouerate.

À leur arrivée à Zouerate, les deux délégations Marocaine et Mauritanienne ont été chaleureusement reçues en audience par le Wali de la région de Tiris Zemmour, Monsieur Mohamed Mokhtar Ould Abdi, entouré des autorités locales et du Directeur de l'Institut Supérieur des Métiers des Mines Zouerate (IS2M) M. Ahmed Salem Mohamed.

Une visite de l'Institut a été effectuée en vue d'avoir une idée préalable sur l'établissement (Staff professoral et administratif, salles de cours, ateliers, etc.) et les moyens mis à la disposition des étudiants pour aborder la problématique de la prospection minière et du génie.

Mercredi 13 novembre :

Visite de travail et d'évaluation externe de de l'Institut Supérieur des Métiers des Mines Zouerate :



- **Le comité des experts et les membres de la délégation marocaine en compagnie du directeur de l'IS2M**

Après concertation, les experts de l'ANEAQ et de l'AMAQES ont élaboré une fiche de travail pour bien mener les entretiens avec les différents acteurs de l'établissement à savoir :

- Le directeur de l'Institut ;
- L'équipe responsable de la préparation du rapport d'auto-évaluation (Comité de pilotage) ;

- Réunion avec les chefs de départements/ Coordinateurs de filières/ enseignants chercheurs
- Le corps enseignant ;
- Le staff administratif ;
- Les représentants des étudiants ;
- Le DG pour clarifier les questions en suspens

A la fin de cette mission, le comité d'évaluation a tenu une réunion finale de débriefing avec les parties prenantes pour les informer des résultats préliminaires et il a élaboré un rapport final portant sur les points forts de l'Institut et les points à travailler pour améliorer son fonctionnement et développer sa rentabilité interne et externe.

- **Visite de la Société Nationale Industrielle et Minière (SNIM) à Zouerate :**

Une visite a été effectuées à deux sites de la Société nationale industrielle et minière de la Mauritanie qui occupe le second rang des producteurs africains de minerai de fer et qui travaille en étroite collaboration avec l'Institut Supérieur des Métiers des Mines Zouerate.

La SNIM offre un environnement propice à l'épanouissement professionnel des jeunes lauréats de l'Institut et elle opère dans la recherche, l'exploitation, le traitement, le transport et l'exportation du minerai de fer.



Les membres de la délégation en visite aux installations de la SNIM de Zouérate

Visite de travail et d'évaluation externe de Nouadhibou

1. Membres de la commission d'évaluation externe :

- Monsieur Hassane EZBAKHE, Expert évaluateur de l'ANEAQ ;
- Monsieur Idoumou Mohamed Lemine, Expert Evaluateur de l'AMAQES ;
- Monsieur Bouh Amar, Expert Evaluateur de l'AMAQES ;
- Monsieur ELHassen MOULAYE AHMED, Expert évaluateur de l'AMAQ-ES

1. Accompagnateurs ANEAQ

- Madame Fatima Zahra ALAMI, Directrice PI de l'ANEAQ ;
- Monsieur Fouad CHAFI, Chef de division d'évaluation des établissements ;
- Monsieur Youssef EL MAHDAD, Chef de division des affaires administratives et financières ;

2. Accompagnateurs AMAQ-ES :

- Monsieur Mohamed Lemine HALESS, Directeur exécutif de l'AMAQ-ES;
- Monsieur Mohamed Lemine Sidi Mohamed, Chef de service des EES publics.

Mardi 12 novembre : Les deux délégations Marocaine et Mauritanienne reçues en audience par le Wali de Dakhlet Nouadhibou.

À leur arrivée à Nouadhibou, les deux délégations Marocaine et Mauritanienne ont été chaleureusement reçues en audience par le Wali de Dakhlet Nouadhibou, Monsieur Mahi Ould Ahmed, entouré des autorités locales et de Monsieur Mohamed Lemine Sidi Baba, Directeur l'Institut Supérieur Professionnel de Langues, de Traduction et d'Interprétariat (ISPLTI).

Ensuite la délégation s'est rendue en visite à l'Institut Supérieur Professionnel de Langues, de Traduction et d'Interprétariat (ISPLTI).

Une présentation détaillée de l'Institut Supérieur Professionnel de Langues, de Traduction et d'Interprétariat, son système pédagogique, ses offres de formation, les principaux services et activités qu'elle fournit, ainsi que les systèmes et programmes techniques qu'elle adopte dans la gestion de ses diverses installations administratives et de service, a été faite dans les locaux de l'institut en présence de la délégation marocaine, les membres de l'AMAQ-ES et le comité d'experts.

Des documents annexes au rapport d'auto-évaluations ont été fournis et une réunion entre les experts a eu lieu pour fixer les modalités d'évaluation.

Mercredi 13 novembre :

Visite de travail et d'évaluation externe de l'Institut Supérieur Professionnel de Langues, de Traduction et d'Interprétariat.

Une visite de l'établissement a été effectuée pour découvrir les locaux de l'ISPLTI et voir s'ils répondent aux exigences relatives aux espaces de recherche et de formation (salles de cours, laboratoires, bibliothèque, bureaux d'administration, bureaux des enseignants...).

Les deux délégations marocaine et mauritanienne en compagnie du directeur de l'ISPLTI

Le comité d'évaluation s'est entretenu avec les différents acteurs de l'établissement à savoir :

- Le directeur de l'institut ;
- L'équipe responsable de la préparation du rapport d'auto-évaluation (Comité de pilotage) ;
- Réunion avec les chefs de départements/ Coordinateurs de filières/ enseignants chercheurs
- Le corps enseignant ;
- Le staff administratif ;
- Les représentants des étudiants ;
- Le DG pour clarifier les questions en suspens



A la fin de cette mission, le comité d'évaluation a tenu une réunion finale de débriefing avec les parties prenantes pour les informer des résultats préliminaires et il a élaboré un rapport final portant sur les points forts de l'institut et les points à travailler pour améliorer son fonctionnement et développer sa rentabilité interne et externe.

Visite de l'Académie Navale de Nouadhibou :

Une visite de l'Académie Navale a été marquée par la réception chaleureuse de la délégation de l'ANEAQ et de l'AMAQ-ES par le Commandant de l'Académie, qui a été suivie par une présentation de l'Académie et de ses centres et instituts.

En marge de la visite, a eu lieu signature par le Commandant de l'Académie et le directeur de l'AMAQES du procès-verbal de la mise en place du comité de pilotage de l'auto-évaluation de la filière « LP Sciences Halieutiques et les industries de pêches de l'ISSM » en vue de son évaluation future externe par l'AMAQES.

Les deux délégations en compagnie du Commandant de l'Académie Navale et son staff



Vendredi 15 novembre 2024 :

Atelier de formation au profit des experts-évaluateurs externes de l'AMAQ-ES



Le Directeur de l'AMAQES prononçant le mot de bienvenue à l'atelier présidé par Son Excellence le MESRS

L'ouverture officielle de l'atelier a été présidée par Son Excellence le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Monsieur Yacoub Ould Moine en présence de Son Excellence l'Ambassadeur du Royaume du Maroc en Mauritanie Monsieur Hamid CHABAR et d'autres personnalités Mauritaniennes.

Au cours de son discours d'ouverture, Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique M. Yacoub OULD MOINE a souligné l'importance de l'atelier dans la formation des experts évaluateurs externes agréés par l'AMAQES effectuée par des experts de l'ANEAQ à travers l'échange d'expériences et la mise à profit de l'expertise de l'agence marocaine.

Par la même occasion, il a félicité M. Mohamed Lemine Ould Haless pour l'organisation de cet atelier qui concrétise la forte collaboration entre l'AMAQ-ES et l'ANEAQ afin de tracer ensemble de nouvelles voies vers l'amélioration continue des deux instances d'évaluation et de bâtir un avenir meilleur pour l'enseignement supérieur dans les deux pays.

M. Mohamed Lemine OULD HALESS a souligné que cet atelier a pour mission de contribuer à garantir, à maintenir, à développer et à améliorer la qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche en République Islamique Mauritanienne en favorisant l'échange, le partage et la mutualisation des données et pratiques en assurance qualité avec l'ANEAQ.

Par la suite, Mme la Directrice a adressé ses vifs remerciements à Monsieur le Ministre, et Monsieur l'Ambassadeur pour avoir assistés à l'ouverture de cet atelier organisé sous son patronage, qui représente une occasion précieuse de partage des connaissances, des pratiques et des réflexions sur les défis et les opportunités rencontrés dans la promotion de l'Assurance Qualité.

La fin de la cérémonie était marquée par la distribution des cadeaux remis à la délégation marocaine par la partie mauritanienne et aussi la directrice de l'ANEAQ a remis des cadeaux au Ministre et à l'ambassadeur.



Séance de remises de cadeaux par les deux ministres et l'Ambassadeur du Maroc

1ème intervention : « Expérience du Maroc en évaluation institutionnelle, Quelques conseil pour les experts-évaluateurs »

- **Intervenant :** Pr. Hassan EZBAKHE, Expert de l'ANEAQ »

- **Les Principaux axes :**

1. L'expérience de l'ANEAQ en matière d'évaluation de l'offre globale de formation ;
2. L'expérience de l'ANEAQ en matière d'évaluation institutionnelle ;
3. Référentiel de l'ANEAQ et sa structuration ;
4. Les différentes étapes de l'évaluation institutionnelle ;
5. Quelques conseils aux experts évaluateurs de l'AMAQ-ES pour mener à bien une évaluation institutionnelle :



- Evaluer le pilotage de l'offre de formation et de la recherche scientifique non pas la qualité de l'offre de formation et de la recherche scientifique.
- Mener à bien une évaluation institutionnelle « astuces et techniques de questionnement ».

2ème intervention : « Évaluation des Formations dans l'Enseignement Supérieur au Maroc».

- **Intervenant :** Pr. Saâd CHARIF D'OUAZZANE, Expert auprès de l'ANEAQ Maroc

- **Les Principaux axes :**

1. Présentation de l'état actuel des formations au Maroc ;
2. Les cahiers des normes pédagogiques nationales et leurs rôles dans le développement des programmes de formation ;
3. Autoévaluation des filières ;
4. Procédure d'accréditation des filières et l'évaluation des formations au Maroc ;
5. Le référentiel national d'évaluation.



3ème intervention : « Évaluation des Formations dans l'Enseignement Supérieur en Mauritanie ».

- **Intervenant** : Pr. Isselmou BABAH, Expert de l'AMAQES

- **Les Principaux axes** :

1. Présentation du référentiel national d'évaluation de l'Autorité Mauritanienne d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur ;
2. L'auto-évaluation menée par l'institution ;
3. La démarche d'évaluation.



V) Recommandations

1. Partager les bonnes pratiques en évaluation et assurance qualité « gouvernance, management, évaluation interne et externe, outils et techniques d'évaluation...etc. » ;
2. Développer des partenariats entre les établissements de l'enseignement supérieur des deux pays ;
3. Encourager la culture d'évaluation interne et externe dans les universités ;
4. Faire participer le monde socio-économique dans l'élaboration des formations ;
5. Encourager les évaluations par les pairs entre les deux instances d'évaluation ;
6. Renforcer les pratiques d'évaluation des enseignements par les étudiants ;
7. Développer des pratiques pédagogiques innovantes ;
8. Sensibiliser les enseignants et les responsables des établissements quant à l'importance de l'évaluation dans le milieu universitaire ;
9. Organiser des formations systématiques au profit des experts-évaluateurs ;
10. Mettre à jour systématique du référentiel d'évaluation et d'assurance qualité.

CHAPITRE 5:

Participation de la Mauritanie à la 6ème Conférence Ministérielle des Pays du Dialogue 5+5 tenue à Lisbonne les 5 et 6 décembre 2024



Son Excellence le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique en compagnie de sa délégation

Son Excellence le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Dr Yacoub Ould Moine, a co-présidé avec son homologue portugais les travaux de la 6ème Conférence Ministérielle des pays du Dialogue 5+5 sur la Recherche, l'Innovation et l'Enseignement Supérieur, tenue le 6 décembre 2024 à Lisbonne, au Portugal, accompagné d'une délégation du Ministère, comprenant le Directeur de l'Autorité Mauritanienne d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur, Dr Mohamed Lemine HALESS, Dr. Ali Mohamed Salem ELBoukhari, Président de l'Université de Nouakchott, Dr. Mohamed Yahya Dah, Directeur de la Recherche Scientifique au Ministère, et Dr. Taleb Khyar Djeh Cheikh Malainine, Directeur Général de l'Agence Nationale de la Recherche Scientifique et de l'Innovation .

- La réunion a été ouverte conjointement par les Ministre portugais des Sciences, de la Recherche et de la Technologie, M. Fernandes Alexandre, en sa qualité de Président de la conférence, et le Ministre mauritanien de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique Dr Yacoub Ould MOINE , en sa qualité de co-Président de la conférence.
- Dans son discours, Dr Yacoub Ould MOINE a remercié l'État du Portugal pour l'accueil chaleureux et l'organisation et a souligné que cette nouvelle session de la conférence ministérielle se tient pour la sixième fois après celles tenues à Nouakchott il y a deux ans et avant cela à Rabat, Madrid, Tunis et Rome, confirmant par la régularité de nos réunions périodiques dénote de notre engagement à rester en contact étroit et notre détermination à

activer tous les mécanismes de coopération dans les domaines de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation. À travers nos réunions périodiques, nous avons réaffirmé notre engagement à rester en contact étroit et notre détermination à activer tous les mécanismes de coopération dans les domaines de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation pour faire de la région de la Méditerranée occidentale un espace de coopération, de partenariat et d'échanges entre des pays voisins qui partagent plus d'une caractéristique qui rend leurs destins liés, et pour des peuples unis par des liens solides, tissés par la géographie, renforcés par l'histoire, développés par des intérêts communs et soutenus par des défis géopolitiques.

- La conférence se tient tous les deux ans et la prochaine édition aura lieu en Libye en 2026.
- A l'issue de la session, une déclaration dite « Déclaration de Lisbonne » a été signée par les ministres et les chefs de délégation et un plan d'action pour la période 2024-2026 a été ratifié.

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique rencontre en audiences privées à Lisbonne les ministres de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation du Maroc, de la Tunisie, de la Libye et du Portugal.



Le MESRS entouré du directeur de l'AMAQES et du Président de l'Université de Nouakchott au cours de l'audience avec le ministre marocain de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

Son Excellence Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique Dr Yacoub Ould MOINE a rencontré les 05 et 06 décembre 2024 à Lisbonne les ministres et chefs de mission des pays

du Dialogue 5+5 en marge de la Conférence ministérielle tenue à des ministres de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'Innovation tenue à Lisbonne le 06 décembre 2024,

C'est ainsi qu'il a rencontré les ministres de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation du Maroc, de la Tunisie, de la Libye et du Portugal ainsi que les chefs de délégation d'Espagne et d'Italie ainsi que le président de l'Initiative PRIMA.

Les audiences se déroulées en marge de la conférence ministérielle des pays du Dialogue 5+5 sur l'enseignement supérieur, la recherche scientifique et l'innovation, et a porté sur les moyens de coopération entre la Mauritanie et ces pays dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

ACTIVITES PROGRAMMEES EN PERSPECTIVES POUR 2025

Pour promouvoir la culture d'assurance qualité en Mauritanie, l'AMAQ-ES a adopté une approche consultative et participative dans tout le processus d'accomplissement de ses missions, et ce à travers l'organisation d'ateliers, de rencontres, de réunions et des visites des établissements etc.

Dans son Plan d'Action 2025, l'AMAQ-ES envisagé de mener les activités suivantes :

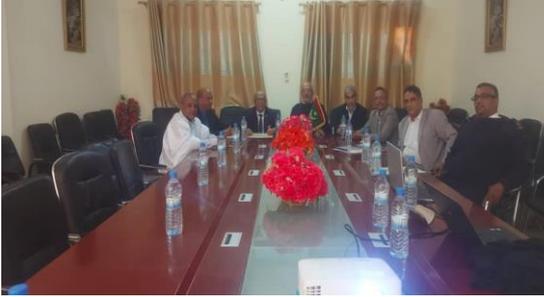
- Finalisation des projets en instance des référentiels de l'AMAQES et mise en ligne de la plateforme web digitalisant l'utilisation des référentiels nationaux pour les évaluations internes et externes (de formations, des institutions, et de la recherche scientifique.
- Elaboration du guide de l'évaluation externe couvrant l'évaluation des formations et l'évaluation institutionnelle, et de la recherche scientifique ;
- Elaboration des grilles d'évaluation interne et externe ;
- Révision du guide de l'auto-évaluation pour intégrer la grille d'évaluation et formaliser l'utilisation de la plateforme numérique digitalisant les référentiels nationaux des critères de qualité ;
- Organiser trois (03) ateliers de formation et de partage :
 - o Elaboration des outils d'AQI.
 - o Révision guide d'auto-évaluation.
 - o Elaboration du Guide d'Evaluation Externe (partie numérique de l'évaluation externe).
 - o Etudes des dossiers d'habilitation et d'accréditation soumis à l'AMAQES.
 - o Visites et évaluation des EES publics et privés.
 - o Participation aux colloques et conférences internationaux sur l'assurance qualité.

Nouakchott le 22 janvier 2025

Le Directeur

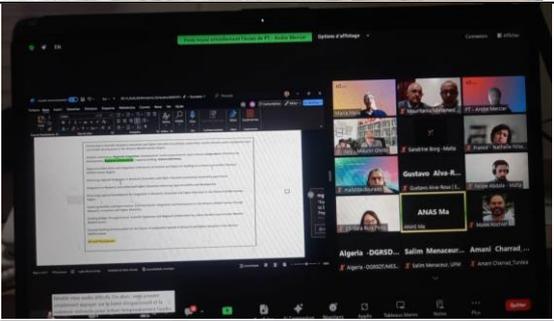
Dr. Mohamed Lemine HALESS

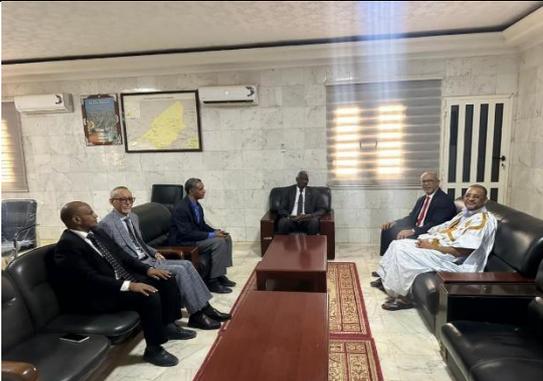
ANNEXES DE PHOTOS RELATIVES AUX ACTIVITES DE L'AMAQ-ES 2024

Date	Intitulé	Photo
<p>Dubai 09-11 janvier 2024</p>	<p>Participation aux travaux de la conférence internationale sur la qualité et l'accréditation institutionnelle et des programmes.</p>	
<p>Rabat 21- 27 janvier 2024</p>	<p>Une délégation de l'AMAQES se rend au Maroc pour une mission de travail avec l'ANEAQ du Maroc</p>	
<p>Valetta 08-09 février 2024</p>	<p>Atelier de renforcement des capacités des points focaux nationaux en réponse aux appels à projets d'intérêt commun pour les pays du Dialogue 5+5</p>	
<p>Nouadhibou 13-17 février 2024</p>	<p>Visite à l'Académie Navale à Nouadhibou pour la Mise place de la Cellule Interne d'Assurance Qualité (CIAQ) en application de l'arrêté n° 475/MESRSIC du 02 octobre 2020</p>	

<p>Nouadhibou 6-10 mars 2024</p>	<p>Visite de travail à l'Institut Supérieur Professionnel des Langues, de la Traduction et de l'Interprétation à Nouadhibou pour la mise en place du comité de pilotage chargé de la rédaction du rapport de l'auto-évaluation de la filière de langues.</p>	
<p>Ankara 25-26 avril 2024</p>	<p>Conférence internationale sur l'Assurance Qualité et l'Accréditation à Ankara en Turquie</p>	
<p>Atar 03 mai 2024</p>	<p>Mise en place du comité de pilotage de l'Académie Militaire Inter Armes (AMIA) chargé de la rédaction du rapport de l'autoévaluation de la filière de licence en management militaire</p>	
<p>Zouérate 06 mai 2024</p>	<p>Mise en place du comité de pilotage de l'auto-évaluation de la licence en maintenance industrielle à l'Institut Supérieur des Métiers des Mines (IS2M) de Zouérate</p>	

<p>Rabat 14-20 mai 2024</p>	<p>Visite de travail d'une délégation de l'AMAQ-ES à l'Agence Marocaine d'Evaluation et d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (ANEAQ)</p>	
<p>24 septembre 2024</p>	<p>Réunion de coordination des experts du groupe de dialogue 5+5 sur l'enseignement supérieur, la recherche scientifique et l'innovation</p>	
<p>29 septembre au 03 Octobre 2024</p>	<p>Visite de travail à l'Université Paris1 Panthéon-Sorbonne</p>	
<p>1er Octobre 2024</p>	<p>Session de formation en ligne au profit des responsables des agences du Malawi et du Mozambique en préparation de l'évaluation prochaine par HAQAA3</p>	
<p>Lisbonne 10 octobre 2024</p>	<p>Réunion de coordination des experts du groupe de dialogue 5+5 sur l'enseignement supérieur, la recherche scientifique et l'innovation</p>	

<p>Rabat 14 au 15 Octobre 2024</p>	<p>Rencontre africaine à Rabat sur les systèmes d'évaluation et d'assurance qualité dans l'enseignement supérieur sous le thème : « Evaluation de l'Enseignement Supérieur Africain : Retours d'expériences »</p>	
<p>Malte 24 et 25 Octobre 2024</p>	<p>Assemblée Générale du Réseau Européen des Agences d'Assurance Qualité (ENQA) dont l'AMAQES est membre affiliée depuis 2022</p>	
<p>31 octobre 2024</p>	<p>Réunion du groupe des experts à la réunion préparatoire de la conférence ministérielle du forum des pays du Dialogue 5+5 dont le Portugal et la Mauritanie assure la présidence tournante de cette importante organisation régionale</p>	
<p>Le Caire 02 au 04 novembre 2024</p>	<p>Conférence : « Assurance Qualité de l'Enseignement à l'ère de l'Intelligence artificielle »</p> <p>Participation à la session ordinaire du Conseil d'Administration du Réseau Arabe d'Assurance Qualité dans l'Enseignement Supérieur (ANQAHE) dont l'AMAQES est membre depuis 2022</p>	
<p>Le Caire 04 novembre 2024</p>	<p>Rencontre des consultations Afrique du Nord et Afrique de l'Ouest Anglophone pour la mise en place d'une agence panafricaine d'assurance qualité</p>	

<p>11 novembre 2024</p>	<p>Atelier d'échanges organisé en collaboration avec l'Agence nationale d'évaluation et d'assurance qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique au Maroc (ANEAQ).</p>	
<p>15 novembre 2024</p>	<p>Atelier de formation au profit des experts évaluateurs externes agréés auprès de l'AMAQES</p>	
<p>19-21 novembre 2024</p>	<p>Visite à Aleg de prise de contact avec les responsables de l'Institut Supérieur Mauritanien du Bâtiment et des Travaux Publics et de l'Urbanisme (ISM-BTPU) d'Aleg.</p>	
<p>02 décembre 2024</p>	<p>Mise en place du Comité de Pilotage pour l'Autoévaluation de la Filière de Licence en Statistiques Appliquées à l'Economie de l'ISCAE.</p>	
<p>6 décembre 2024</p>	<p>Le MESRS M. Yacoub Ould MOÏNE prononçant le discours d'ouverture de la conférence ministérielle des pays du Dialogue 5+5 à Lisbonne.</p>	

<p>6 Décembre 2024</p>	<p>Le MESRS Dr Yacoub Ould MOINE avec les Ministres de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique des pays du Dialogue 5+5 lors de la conférence de Lisbonne.</p>	
<p>6 Décembre 2024</p>	<p>Le MESRS Dr Yacoub Ould MOINE avec ses collaborateurs lors de la conférence de Lisbonne.</p>	
<p>16 et 17 décembre 2024</p>	<p>Le Secrétaire Général du MESRS M Nouey Cheikh ABEIDY président la cérémonie d'ouverture de l'atelier de formation en assurance qualité des évaluations des établissements d'enseignement supérieur</p>	
<p>Tunis 18 et 19 décembre 2024</p>	<p>Le Directeur de l'AMAQES prononçant sa présentation lors de la 4ème édition de la rencontre RAFANAQ-AUF de l'assemblée générale 2024 du réseau africain francophone des agences nationales d'assurance qualité (RAFANAQ)</p>	